
Conférence du désarmement

6 septembre 2011

Français

Compte rendu définitif de la mille deux cent trente-septième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 6 septembre 2013, à 10 h 5

Président: M. Rodolfo Reyes Rodríguez..... (Cuba)

Le Président (*parle en espagnol*): Je déclare ouverte la 1237^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Nous avons déjà annoncé qu'un nouveau projet de rapport reprenant les propositions soumises par écrit au secrétariat avant hier midi avait été distribué.

Nous sommes reconnaissants au secrétariat pour le travail acharné qui lui a permis de préparer ce document pour aujourd'hui. Bien entendu, nous savons qu'il est humainement impossible de rendre ce document parfait, mais soyez sans crainte: lorsque nous examinerons les divers paragraphes, si nous relevons des oublis ou des imprécisions dans les propositions, loin de montrer du doigt, nous tenterons de trouver des solutions. À dire vrai, nous avons encore le temps d'écouter toutes les propositions, qu'elles portent sur des ajouts ou sur d'autres éléments.

Je m'en tiendrai scrupuleusement à la procédure que nous avons définie, à savoir que nous éviterons toute discussion de fond sur des questions qui ne concernent pas spécifiquement le contenu du rapport. J'autoriserai toutefois une exception en donnant à la délégation néerlandaise la possibilité de nous informer sur le processus de la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques.

M. Van Donkersgoed (Pays-Bas) (*parle en anglais*): Merci beaucoup, Monsieur le Président, de me permettre, en fait, non d'informer les États membres et observateurs de la Conférence, mais plutôt de leur rappeler l'invitation qui a été envoyée à tous les États parties à la Convention sur les armes biologiques en vue d'une réunion d'information consacrée aux travaux de l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques, qui aura lieu demain, mercredi 7 septembre, de 11 h 30 à 13 heures, dans la salle 12 du Palais des Nations.

Le Président (*parle en espagnol*): J'espère que nous serons en mesure d'honorer l'aimable invitation qui nous a été adressée par la présidence de la Conférence des États parties. Merci de nous avoir rappelé cette invitation.

Cela dit, nous commençons l'examen du document. Je vous rappelle qu'il existe toujours des voies plus faciles, mais aussi des chemins plus difficiles et plus complexes, et j'espère que nous opterons pour la voie la plus pratique qui nous permettra d'économiser nos moyens, de mener un processus transparent et de nous mettre d'accord le plus rapidement possible.

Commençons. Bien entendu et quoi qu'il en soit, pour faire en sorte que ce sur quoi nous nous sommes mis d'accord au cours de notre précédente séance subsiste, c'est-à-dire pour les paragraphes adoptés, je répète que ces paragraphes ont été adoptés provisoirement, pour confirmer qu'il n'y a pas de problème. C'est le cas du paragraphe 1 et des paragraphes 2 à 4, qui ont tous été adoptés provisoirement. Pour le paragraphe 5, une proposition spécifique a été soumise par la délégation marocaine. Je vous propose de travailler sur la base de la proposition marocaine, et je vous invite à vous prononcer sur cette proposition. Si aucune délégation ne souhaite s'exprimer, je considérerai que la proposition marocaine est adoptée en remplacement du paragraphe 5. Une délégation souhaite-t-elle faire des commentaires ou formuler des objections?

M. Gill (Inde) (*parle en anglais*): Bonjour à chacun. Nous espérons que la séance d'aujourd'hui sera productive et que nous mènerons à bien notre tâche rapidement.

S'agissant de la proposition concernant le paragraphe 5, je voudrais rappeler brièvement la discussion que nous avons eue au cours de la précédente séance. Le représentant du Maroc a soulevé le problème de la citation sélective du discours prononcé à la Conférence par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, problème que nous avons tenté de résoudre par une modification mineure.

J'ai eu le sentiment que cette modification jouissait d'un appui qui dépassait les clivages régionaux. La nouvelle proposition marocaine, qui n'a pas été examinée lors de notre précédente séance, pose en fait le même problème que celui qui avait été soulevé par le représentant du Maroc, à savoir celui de la citation sélective de l'allocation du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Je propose donc, Monsieur le Président, de revenir à la version initiale du paragraphe et d'y insérer le membre de phrase «entre autres», ajout qui prendrait en compte la préoccupation largement partagée du risque de citation sélective de l'allocation du Secrétaire général.

Le Président (*parle en espagnol*): Une autre délégation souhaite-t-elle s'exprimer sur cette proposition.

M. Khelif (Algérie): La délégation algérienne a demandé la parole pour appuyer la remarque faite par notre collègue de l'Inde, parce que lors des derniers débats sur ce paragraphe, certaines délégations ont indiqué que le rapport devait être factuel, qu'il ne devait pas être sélectif notamment en ce qui concerne la déclaration du Secrétaire général de l'ONU.

La proposition qui nous est présentée aujourd'hui a les mêmes caractéristiques, on essaye de faire dire au Secrétaire général quelque chose, une partie de ce qu'il a dit et on y fait abstraction d'une autre partie de sa déclaration.

C'est pourquoi nous soutenons la proposition faite par notre collègue de l'Inde de travailler sur la base du paragraphe initial de la version du projet de rapport WP/567 du 24 août 2011.

Le Président (*parle en espagnol*): Nous pourrions donc, bien sûr, travailler sur la base de la version initiale du paragraphe. Acceptez-vous la proposition de l'Inde consistant à insérer le membre de phrase «entre autres» dans ce paragraphe?

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*): Comme cela vient d'être dit, à la lecture du paragraphe, nous avons le sentiment que la sélectivité pose un réel problème, et il a été proposé, lors de notre dernière séance plénière, de ne pas insister sur le détail de ce que le Secrétaire général a ou n'a pas dit dans son intervention.

Il serait probablement préférable de n'inclure que la partie factuelle de ce paragraphe, de sorte que le paragraphe se finisse par le membre de phrase «M. Ban Ki-moon a adressé un message important à la Conférence», sans entrer dans le détail de ce qu'il a dit ou de ce qu'il n'a pas dit.

M. Laassel (Maroc): La proposition que nous avons faite la dernière fois avait effectivement pour objectif d'éviter la sélectivité et de rendre compte de manière plus complète des messages du Secrétaire général des Nations Unies.

Sur cette base, nous avons repris ses trois grands messages et avons évité de nous référer à des exemples qu'il aurait cités.

Nous pensons donc que ces messages sont quand même très importants, je crois que personne dans cette salle ne le nierait. Nous pensons qu'il faudra reprendre le sens de la déclaration, mais notre proposition initiale de renvoyer uniquement au compte rendu de la séance du 26 janvier vise à supprimer toute référence à un appel qui aurait été lancé par le Secrétaire général.

Je pense donc que si la proposition que nous avons faite ne jouit pas de l'appui nécessaire, nous pourrions accepter la proposition qui vient d'être formulée par le Pakistan.

Le Président (*parle en espagnol*): Je me demande si la Conférence peut accepter la dernière proposition, celle du Pakistan, compte tenu des différences de vues sur la façon de nous référer à la déclaration du Secrétaire général, consistant à insérer uniquement un paragraphe faisant référence à cet important message en indiquant la cote du document mais en ne donnant aucun détail de son contenu. Quelqu'un a-t-il des difficultés avec la proposition pakistanaise? Très bien, nous résoudrons donc ainsi le problème du paragraphe 5.

M. Reid (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): En fait, nous avons des problèmes avec la proposition de notre collègue pakistanais. Nous apprécions la proposition constructive que notre collègue marocain a faite pour tenter de trouver une formule de compromis, mais nous croyons que la meilleure façon de résoudre ce problème est de suivre nos collègues indien et algérien. Nous pourrions insérer «entre autres», et ramener le texte à une seule phrase, mais cela ne relate ni le message ni la présence du Secrétaire général, ce qui nous paraît malvenu.

Le Président (*parle en espagnol*): Je remercie la délégation des États-Unis. Nous espérons que vous vous êtes bien reposés hier à l'occasion du Labour Day, qui est un jour férié dans votre pays. Pour notre part, nous étions malheureusement au travail. En fait, il est pour l'heure impossible de nous mettre d'accord sur un texte. Je vous propose de suspendre les discussions sur le paragraphe 5 et de tâcher de voir avec les délégations qui ont exprimé les préoccupations les plus sérieuses comment nous pourrions résoudre le problème. Passons au paragraphe 6.

Ce paragraphe a été adopté provisoirement. Certaines références supplémentaires ont déjà été insérées. Je rappelle aux délégations que les oublis malencontreux peuvent être réparés à n'importe quel moment. Passons au paragraphe 7. Une délégation souhaite-t-elle faire des commentaires sur le paragraphe 7? Puis-je considérer que le paragraphe 7 est adopté?

M. Reid (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Le paragraphe 7 a suscité plusieurs échanges précédemment, et, si nous y revenons, nous avons encore des difficultés dans un certain nombre de domaines, comme nous l'avons déjà dit. C'est notamment le cas au milieu du paragraphe, avec la phrase «they also welcomed the concerted efforts by the Presidents of the Conference».

Nous l'avions indiqué, notre Secrétaire d'État n'a, en fait, pas encouragé l'ensemble des travaux de tous les présidents. Dans son allocution – nous avons vérifié – elle a remercié le Président de l'époque. Vous nous avez vous-même proposé de supprimer «the Presidents of», et ce serait peut-être une bonne solution.

D'autre part, nous nous sommes à nouveau entretenus avec notre capitale au sujet d'une partie du texte, qu'on retrouve au début et à la fin, et qui ne correspond pas à l'expression «unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement». Une simple modification rédactionnelle pourrait consister à insérer le mot «permanente» de façon à avoir l'expression «l'unique instance multilatérale permanente de négociation dans le domaine du désarmement» à la deuxième ligne et à la dernière ligne de l'actuel projet de paragraphe 7.

Le Président (*parle en espagnol*): Il est exact que nous avons travaillé oralement sur ce paragraphe. Ce n'est pas vraiment la faute du secrétariat. C'est peut-être au Président qu'il appartient de soumettre les versions par écrit et de les modifier. Mais pour ne pas perdre de temps, nous examinerons ce paragraphe phrase par phrase pour voir si nous pourrions le modifier, et je ferai des propositions au fur et à mesure.

La première phrase se lit comme suit: «In their addresses, these dignitaries recognized the importance of the Conference, and most of them referred to it as the single multilateral negotiating forum ... They addressed a wide range of issues in the area of disarmament and international security.».

(L'orateur poursuit en anglais.)

Y a-t-il des difficultés avec cette phrase ainsi reformulée?

M. Ahmad (Pakistan) *(parle en anglais)*: Monsieur le Président, veuillez m'excuser, mais j'ai eu du mal à suivre la première partie de la phrase. Auriez-vous l'amabilité de la répéter?

Le Président *(parle en anglais)*: Veuillez excuser mon anglais: «In their addresses, these dignitaries recognized the importance of the Conference, and most of them referred to it as the single multilateral negotiating forum.» Il y aura un point après cette phrase.

Il y aura une nouvelle deuxième phrase, qui comprendra le membre suivant: «they addressed a wide range of issues in the area of disarmament and international security». Le libellé ne changera pas, sauf pour faciliter la compréhension de la phrase.

Si quelqu'un a une meilleure proposition, je reste très souple. Je suis hispanophone, et pourtant même mon espagnol n'est pas excellent.

M. Gill (Inde) *(parle en anglais)*: S'agissant de la difficulté que vient de soulever le représentant des États-Unis concernant la référence du début, difficulté que vous avez tenté de résoudre par ce libellé, je crois que nous pourrions envisager une modification plus simple consistant à remplacer «the» par «a», à savoir: «... these dignitaries, recognizing the importance of the Conference as a single multilateral disarmament negotiating forum...». Cela nous permettrait de conserver le libellé consensuel retenu par l'Assemblée générale lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, c'est-à-dire la première fois que la formule a été employée.

M^{me} Jáquez Huacuja (Mexique) *(parle en espagnol)*: Monsieur le Président, je vous remercie des efforts que vous faites pour nous permettre de bien travailler ce matin. Je crois que la solution que vient de présenter le représentant de l'Inde satisferait ma délégation. Je propose également que, dans ce paragraphe peut-être, la première référence à la Conférence du désarmement comme unique instance de négociation dans le domaine du désarmement – pour reprendre la terminologie employée par l'Assemblée générale lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement – soit purement factuelle, comme l'a suggéré la délégation indienne. Toutefois, ma délégation et notre vice-ministre, qui figurait au nombre des orateurs cités dans le paragraphe, ont employé le passé et non le présent lorsqu'ils ont fait référence à l'importance de la Conférence du désarmement. De plus, ma délégation a également des difficultés avec cette phrase; la première partie pourrait sans doute être plus factuelle si nous disions – et je vais lire en anglais – «In their addresses, these dignitaries recognized the importance of the Conference as a» – ou «the» – «single multilateral disarmament negotiating forum...» et dans la dernière phrase, nous devrions dire:

(L'orateur poursuit en anglais.)

«the Conference will consider expressions of support for its endeavours».

(L'orateur reprend en espagnol.)

Ce qui me pose problème, c'est que la même phrase est répétée deux fois et qu'il est question de tous les dignitaires. Je le répète: je voudrais pouvoir appuyer la proposition indienne consistant à remplacer «the» par «a» pour préserver le libellé employé par l'Assemblée générale lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, mais le représentant de l'Inde a également appelé l'attention sur le fait que cette même expression est reprise à la fin du paragraphe.

Le Président (*parle en espagnol*): Merci. Nous pourrions nous baser sur le nouveau libellé que vous proposez, à condition de conserver la deuxième partie de la phrase, car d'autres questions ont en fait été traitées. Un ensemble de thèmes concernant le désarmement et la sécurité internationale ont été traités, et je crois que ces thèmes ne doivent pas être passés sous silence. En tout état de cause, nous pourrions peut-être résoudre ce problème en réunissant la dernière phrase à la première partie de la première phrase, suivant votre proposition, et en faisant de la dernière partie de la première phrase une phrase distincte.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Nous pouvons donc progresser.

Tout d'abord, pouvons-nous accepter la proposition indienne consistant à remplacer «the» par «a» à la deuxième ligne du document? Y a-t-il des objections?

M. Reid (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, j'apprécie particulièrement votre approche constructive de cette question, et j'apprécie votre logique. Puis-je proposer de mettre en forme ce paragraphe et de le lire de bout en bout une fois avant de le traiter phrase par phrase, pour en entendre la construction complète? Entre les propositions mexicaines et ce que vous avez commencé à lire, je ne suis pas sûr d'avoir le déroulé correct du paragraphe. Si je pouvais l'entendre, je crois que je serais plus à l'aise, et c'est peut-être aussi le cas d'autres collègues.

Le Président (*parle en espagnol*): Je vous propose de laisser ce paragraphe de côté en attendant. Le Président soumettra une version refondue prenant en compte les divers points soulevés, et nous l'examinerons au cours d'une prochaine séance de travail. Passons au paragraphe 8. La Pologne a appelé l'attention sur un document.

M. Khelif (Algérie): La délégation algérienne souhaiterait aborder en même temps les paragraphes 8 et 9 ensemble parce qu'il y a un lien entre eux.

Dans le paragraphe 8, il est fait état des discussions qui ont eu lieu au sein de la Conférence du désarmement, sur la réunion de haut niveau.

Comme nous l'avons dit tout à l'heure pour la déclaration du Secrétaire général, notre rapport ne devrait pas être sélectif, il devrait aborder toutes les questions qui ont été abordées au sein de la Conférence.

Nous ne pensons pas que la Conférence ait abordé cette année uniquement la question de la réunion de haut niveau. D'autres questions ont été évoquées ici, dont les résultats de la Conférence d'examen du TNP de 2010 et la question de la création des zones exemptes d'armes nucléaires au Moyen-Orient, mentionnée à maintes reprises. Par conséquent, nous nous demandons pourquoi seule la question de la réunion de haut niveau est mentionnée dans cette partie du rapport.

Nous pensons que notre rapport doit rendre compte des discussions qui ont eu lieu à la suite de la réunion de haut niveau, mais en tant qu'activité de la Conférence du désarmement. Il ne doit pas faire état d'autres activités menées en marge de la Conférence.

C'est pourquoi nous pensons que cette partie, qui concerne les discussions tenues sur la réunion de haut niveau, devrait figurer dans la section relative à l'amélioration du fonctionnement de la Conférence du désarmement.

Pour ce qui est des discussions sur la réunion de haut niveau, la Pologne a proposé d'insérer dans le rapport un renvoi aux comptes rendus pertinents. Or, cette question a été débattue tout au long de l'année et est donc mentionnée dans presque tous les comptes rendus.

Va-t-on donc faire état des comptes rendus de toutes les séances auxquelles la question a été abordée cette année? Il faudrait alors les énumérer presque tous.

Nous avons envoyé hier au secrétariat des propositions concrètes qui comportaient certaines erreurs et que nous avons corrigées aujourd'hui et envoyées ce matin au secrétariat. Faute de temps, ceci n'a pas été reflété dans le projet dont nous sommes saisis aujourd'hui, mais je voudrais rappeler ces propositions.

(L'orateur poursuit en anglais.)

Nous proposons de déplacer l'alinéa *a* du paragraphe 9 à la partie III, section H, en tant que nouveau paragraphe, à la suite du paragraphe 53, et de déplacer le chapeau et l'alinéa *b* du paragraphe 9 à la partie II, section G, après le paragraphe 25. Ce paragraphe rendrait compte des discussions de la Conférence concernant sa revitalisation et prendrait en compte les autres propositions faites par d'autres délégations ici présentes. Nous les examinerons lorsque nous arriverons à ce point.

(L'orateur reprend en français.)

Telle était la teneur des propositions qui ont été faites par la délégation algérienne.

Le Président (*parle en espagnol*): Merci. Avant de passer à l'examen de la teneur des propositions, je crois que nous devons nous mettre d'accord sur l'une ou l'autre des deux approches à employer. La Colombie, dans son document, propose une reformulation complète dans laquelle le sujet clairement identifié n'est autre que la Conférence du désarmement et qui reflète par conséquent le contenu de ce paragraphe, contenu que la Conférence n'a eu de cesse d'examiner au cours des séances officielles qui ont fait suite à la réunion de haut niveau. D'un autre côté, l'Algérie a proposé de ne pas faire référence aux travaux dans cette partie du document et de déplacer cette référence à la deuxième partie du document, partie dans laquelle l'Algérie propose également et spécifiquement de déplacer les paragraphes. Tout d'abord, je demande à la Conférence de faire connaître l'approche qui a sa préférence. Conservons-nous la référence au suivi accompli par la Conférence en séance plénière officielle, ou optons-nous pour la solution algérienne? Je voudrais en avoir une idée précise avant que nous ne nous lancions dans la formulation de la proposition.

M. Valencia Muñoz (Colombie) (*parle en espagnol*): Pour faciliter la discussion, je voudrais rappeler un paragraphe que nous avons proposé la semaine dernière, et dont je vais donner lecture en anglais:

(L'orateur poursuit en anglais.)

«Les membres de la Conférence du désarmement se sont penchés sur la situation et sur le renforcement de la Conférence du désarmement lors des séances plénières officielles des 9 et 19 juin 2011, en tenant compte, entre autres, des événements à venir programmés dans le cadre du débat qui a fait suite à la réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, convoquée à New York le 24 septembre 2010. Leurs positions sur la question sont dûment reflétées dans les comptes rendus des séances plénières qui ont été consacrées à ce thème. Le document CD/1913 daté du 30 juin 2011, intitulé "Lettre datée du

27 juin 2011, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Représentante permanente de la Colombie, transmettant le document intitulé «Réflexion sur l'évaluation et le renforcement de la Conférence du désarmement» en tant que compte rendu de ce que la Colombie, à titre national, a retenu de l'exercice de réflexion réalisé sur cette question dans le cadre de la Conférence, les 9 et 14 juin 2011», a été soumis à la Conférence.».

Le Président (*parle en espagnol*): J'ai eu le privilège de recevoir un exemplaire du paragraphe, que je n'ai par conséquent aucune difficulté à lire. Néanmoins, je crois que les autres délégations auront du mal à en digérer tout le contenu sans disposer du texte écrit. Je crois que nous devons trouver le temps de le distribuer. Quoi qu'il en soit, avant de passer au contenu proprement dit, je voudrais que les délégations me disent quelle approche nous devons suivre s'agissant de ces paragraphes. Je donne la parole à la délégation allemande.

M. Hoffmann (Allemagne) (*parle en anglais*): J'étais absent la semaine dernière, et c'est donc le premier jour que je m'intéresse de près au débat que vous avez eu la semaine dernière à ce sujet. Je m'efforce de m'y retrouver.

J'aimerais faire une remarque générale au sujet de la proposition que vient de faire le représentant de l'Algérie, si j'ai bien compris cette proposition. Ma remarque est la suivante: cette session a, me semble-t-il, été marquée par deux événements majeurs qui se distinguent du reste de la session et qui, je crois, doivent être reflétés dans la partie II intitulée «Organisation des travaux de la Conférence». Le premier est lié au fait que l'Assemblée générale des Nations Unies s'est intéressée à ce que nous faisons ou ne faisons pas ici, à la Conférence, et je crois ce cela doit être reflété dans cette section. Je dirais même qu'il serait quelque peu étrange que nous passions sous silence le fait que l'Assemblée générale s'intéresse à ce que nous faisons ici.

Le second événement dont je veux parler est la réunion entre la Conférence et le Conseil consultatif. Je crois que ces deux faits sont des faits objectifs qui doivent être relatés dans le rapport que nous soumettrons à l'Assemblée générale. C'est pourquoi j'ai du mal à accepter la suppression pure et simple de ce paragraphe, si j'ai bien compris la proposition, même si je dois préciser que je n'ai aucune difficulté avec l'idée d'en faire également état dans la section G de la partie II, intitulée «Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence», car sur le fond, il est juste de relater ces deux événements et leur contenu sous cet intitulé. Je demande donc tout simplement que ces deux événements soient reflétés dans la partie II, intitulée «Organisation des travaux de la Conférence».

Je comprends bien, d'après le texte, qu'il est assez difficile de conjuguer tous ces éléments ici. Nous nous y sommes essayés, comme vous le verrez en page 5, où figure la proposition allemande. Nous avons simplement ajouté à la version originale un libellé par lequel nous insistons sur le fond de la réunion avec le Conseil consultatif, afin de refléter la nature du problème.

Je conclurai simplement en disant que mon adjoint m'a rapporté la teneur du débat de la semaine dernière, débat au cours duquel il a été affirmé que nous ne pouvions pas refléter dans notre propre rapport ce que nous faisons nous-mêmes. Je dois dire que je trouve cette position surprenante, car lorsqu'une instance telle que l'Assemblée générale s'intéresse à ce que nous faisons, nous devrions en être fiers, même si le fond est quelque peu décevant en raison de l'absence de progrès. Il est bon que l'Assemblée générale s'intéresse à ce que nous faisons ici, et je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas signaler en retour que nous en avons pris note.

Le Président (*parle en espagnol*): Merci, Monsieur l'Ambassadeur. En réalité, la question n'est pas que nous ne pouvons pas parler de ce que font les autres instances. L'opinion la plus largement partagée dans cette salle est que de très nombreuses délégations d'États membres de la Conférence du désarmement ne souhaitent pas inclure cette référence au rapport. Il s'agit donc pour l'essentiel d'une opposition à toute référence aux travaux d'autres instances, non que cela soit impossible, mais faute de la volonté et de la décision de parvenir à un consensus dans cette direction. Nous cherchons donc des moyens de refléter l'essentiel de l'action menée par la Conférence avant et après la session de l'Assemblée générale. Évidemment, rien ne nous empêche de faire référence aux travaux d'une autre instance, en particulier lorsque, comme vous l'avez rappelé, nous faisons référence à l'instance que Cuba considère comme l'instance la plus importante au sein du système des Nations Unies, plus importante encore que le Conseil de sécurité lui-même, précisément parce qu'elle est une des rares instances du système à reposer sur des méthodes de travail véritablement démocratiques caractérisées par une participation universelle.

M^{me} Jáquez Huacuja (Mexique) (*parle en espagnol*): Lors du débat précédent, ma délégation a indiqué qu'elle préférerait déplacer les paragraphes 8 à 11 à la section G pour répondre au souhait des délégations de faire référence à la réunion de haut niveau. Je pense qu'en agissant de la sorte, nous pourrions satisfaire le souhait de rendre compte de ce qui s'est passé ici sans nier qu'au moins du 9 au 14 juin, des discussions ont été consacrées exclusivement à ce sujet ou que d'autres déclarations ont été faites à divers moments en séance plénière dans lesquelles des délégations ont fait part de leur position sur la situation de la Conférence du désarmement.

En résumé, la Conférence a tenu deux séances, les 9 et 14 juin, consacrées à la réunion de haut niveau ou à la situation de la Conférence du désarmement dans l'optique de la réunion de New York. Je crois que si nous employons le libellé proposé par la Colombie pour résumer l'idée que la Conférence a travaillé sur ces questions au vu de la réunion de haut niveau, mais que si nous le déplaçons à la section G relative au fonctionnement de la Conférence, et si nous citons au même endroit les documents qui ont été soumis, l'information sera beaucoup plus factuelle que si nous la faisons figurer avec l'ensemble des activités organisées par la Conférence au cours de sa session annuelle, comme c'est le cas chaque année.

Le Président (*parle en espagnol*): Avant de poursuivre notre liste, c'est-à-dire l'Inde, je voudrais vous poser une question. Pouvons-nous nous mettre d'accord, avant que de nous entendre sur l'approche à retenir, sur le fait de traiter ces questions à la section G du document?

Voilà notre premier accord. Nous déplaçons les paragraphes 8 et 9 à la section G. Voyons à présent ce qu'il convient de faire et comment il convient de le faire. Je me demande s'il y a lieu de le faire lorsque nous examinerons la section G. Il est probablement plus logique d'examiner toute la section à la fois. Je vous propose de procéder de la façon suivante. Puisqu'il y a plusieurs propositions, notamment celle de la Colombie, j'invite le secrétariat à distribuer le paragraphe proposé par la Colombie pour permettre à toutes les délégations de disposer du texte lorsque nous arriverons à cet endroit. Je vous invite par ailleurs à laisser de côté l'examen des paragraphes 8 et 9 en attendant que nous arrivions à la section G. À ce moment, nous déciderons aussi de l'endroit exact auquel il conviendra d'insérer ces paragraphes. Passons donc au paragraphe 10. Je donne la parole aux délégations concernant le paragraphe 10.

M. Khelif (Algérie): Avant d'aborder le paragraphe 10, la délégation algérienne souhaiterait dire, à propos de notre rapport annuel et de la possibilité de refléter les activités qui se déroulent en dehors de la Conférence du désarmement, mais qui ont trait à cette instance ou à ses activités, qu'il ne s'agit pas de savoir si nous voulons ou non refléter ces activités. Le fait est que nous devons être guidés dans nos travaux par le Règlement intérieur, notamment son paragraphe 45 qui énonce les éléments à faire figurer dans le rapport annuel.

Voilà pourquoi nous sommes un peu réticents quant à la mention de certaines activités.

Nous partageons votre proposition, Monsieur le Président, de débattre des paragraphes 8 et 9 au titre de la section concernant l'amélioration du fonctionnement de la Conférence et nous pensons que le paragraphe 10 pourrait être lui aussi abordé dans le cadre de cette section.

Le Président (*parle en espagnol*): Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole?

M^{me} Jáquez Huacuja (Mexique) (*parle en espagnol*): Je proposais précisément d'aborder le paragraphe 10, mais aussi le paragraphe 11, qui figure dans la section G, parce qu'ils portent sur des sujets qui concernent la revitalisation de la Conférence du désarmement dans le cadre de la réunion de haut niveau. Merci, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en espagnol*): Nous avons décidé d'aborder les paragraphes 8 et 9 dans le contexte de la section G. Il existe une proposition spécifique qui établit un lien entre les propositions algérienne et mexicaine, et cette proposition consiste à déplacer aussi les paragraphes 10 et 11 à la section G. Y a-t-il des objections?

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*): Nous voudrions faire connaître notre position concernant le paragraphe 10. Vous vous en souvenez, lors de notre dernière séance, nous avons proposé de supprimer ce paragraphe, et à ce titre, permettez-moi de citer l'article 45 du Règlement intérieur de la Conférence, lequel dispose que les rapports de la Conférence doivent être factuels et rendre compte des négociations et des travaux de la Conférence.

Le Président (*parle en espagnol*): J'aimerais savoir si, du point de vue de la procédure – nous ne parlons pas en ce moment du contenu du paragraphe – vous avez une objection majeure à ce que nous examinions le paragraphe 10 à un autre moment, c'est-à-dire lorsque nous examinerons la section G. À ce moment, lorsque nous commencerons à examiner le contenu du paragraphe, nous écouterons ce que votre délégation a à dire.

Êtes-vous opposés à ce que nous reportions l'examen de cette proposition à l'examen de la section G du document?

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*): S'agissant du thème de ce paragraphe, nous pourrions peut-être l'examiner, mais plutôt sous l'angle de ce qui s'est passé à la Conférence et non en dehors de la Conférence. Nous pouvons l'examiner au titre de la section G.

Le Président (*parle en espagnol*): Et bien, si vous n'avez aucune objection majeure, je propose aux délégations néerlandaise et marocaine de revenir à ces paragraphes lorsque nous arriverons à la section G. Je le répète: je propose de reporter l'examen des paragraphes 10 et 11 à la section G, puisqu'il n'y a semble-t-il pas d'objections. Je vous donne la parole sur cette proposition spécifique. Je vois que les délégations néerlandaise, marocaine et allemande souhaitent s'exprimer.

M. Laassel (Maroc): Comme nous l'avions dit la dernière fois, nous pensons que le rapport de la Conférence du désarmement doit porter sur les travaux de la Conférence.

Le paragraphe 10 fait référence à des activités qui se seraient déroulées à l'Assemblée générale des Nations Unies et nous pensons donc, comme cela a été proposé par d'autres délégations, qu'il serait préférable de supprimer la première partie du paragraphe 10.

Je pense qu'il faudrait quand même garder la dernière phrase qui mentionne la réunion du Conseil consultatif avec les membres de la Conférence du désarmement tenue le 30 juin dernier. Je crois que nous pourrions raccourcir ainsi le paragraphe 10.

Le transfert du contenu du paragraphe 10 à la section G nous paraît approprié, mais il faudra le modifier de manière à le lier aux travaux de la Conférence et non à renvoyer à la conclusion formulée par le Secrétaire général durant la réunion de haut niveau.

Le Président (*parle en anglais*): Il est clair que des propositions de fond ont été faites concernant le paragraphe 10, à commencer par la proposition colombienne dont nous sommes déjà saisis. Toutefois, je ne fais actuellement pas référence au contenu dudit paragraphe, mais au libellé, c'est-à-dire au droit de faire référence ou de ne pas faire référence aux réunions tenues au sein du système.

Ma question concrète maintenant est de savoir si nous pouvons reporter l'examen de cette question à l'examen de la section G. Je crois qu'il n'y a pas d'objections. Je prie toutes les délégations de me permettre de passer à l'examen du paragraphe 13 et de garder toute l'énergie pour le moment où nous retrouverons ce paragraphe dans le contexte de l'examen de la section G.

Une délégation a-t-elle une objection à cette proposition?

M. Van Donkersgoed (Pays-Bas) (*parle en anglais*): Je voulais simplement signaler – et je réclame votre indulgence – que cette section du rapport doit porter exclusivement sur les activités de la Conférence.

Dans cette perspective, je pourrais suivre l'argument et même accepter de transférer l'examen des questions traitées aux paragraphes 8, 9 et 10 à la sous-section G de la section II. Toutefois, je voudrais souligner un point que vous venez vous-même de soulever, à savoir que s'agissant du paragraphe 10, nous sommes saisis d'une proposition colombienne, qui vise à faire référence non seulement à la réunion de haut niveau de New York, ou à la réunion de suivi de cette réunion, mais aussi au fait que la Conférence du désarmement a tenu, le 4 août, une réunion consacrée à ce débat plénier qui s'inscrivait dans le prolongement de la réunion de haut niveau de l'année dernière. Pour moi, si nous adoptons ou acceptons la proposition colombienne, elle pourra rester au paragraphe 10 de cette partie spécifique du rapport, que nous traitons ou non les questions débattues à New York ou ailleurs à la sous-section G de la section II de notre rapport.

M. Hoffmann (Allemagne) (*parle en anglais*): Je crois que ce que nous allons dire va plus ou moins dans le même sens que ce que vient de dire le représentant des Pays-Bas. Il est évident, je crois, qu'on peut communiquer beaucoup d'information dans la sous-section G, parce que c'est elle qui renferme ce type d'information de fond. Je l'ai déjà dit tout à l'heure, mais je suis à présent troublé. Sommes-nous censés supprimer de la section II toute référence au débat sur la réunion de haut niveau que nous avons eu ici et à la réunion que nous avons eue avec le Conseil consultatif? Autrement dit, allons-nous transférer tout cela à la sous-section G? Ce serait, je crois, aller trop loin, parce que sous l'intitulé «Organisation des travaux de la Conférence», nous pourrions, me semble-t-il, faire brièvement référence au fait que nous avons eu ici un débat sur la réunion de haut niveau et une réunion avec le Conseil consultatif, deux événements importants auxquels nous devons, à mon avis, faire référence. Quant au fond, je n'aurais aucune difficulté à les traiter dans la sous-section G.

M. Gill (Inde) (*parle en anglais*): Nous sommes entièrement d'accord avec votre proposition de transférer tous ces paragraphes à la sous-section G et de les examiner dans ce contexte. Je voudrais brièvement revenir sur le point important qu'a soulevé l'Ambassadeur de l'Allemagne, à savoir que nous ne savons pas encore très bien comment cela doit se faire. Nous n'avons pas encore engagé l'examen de ces paragraphes sur le fond, mais il n'est pas question de suppression, mais simplement de les examiner dans le cadre d'une autre section.

Cette situation s'explique principalement par le fait que la section II concerne l'organisation des travaux de la Conférence. Nous n'entrons pas dans le détail, et, dans le passé, nous n'avons jamais fait référence à des séances spécifiques de la Conférence dans cette section. Nous avons entendu des propositions concernant des séances spécifiques tenues en juin, juillet et août, mais ce n'est pas l'objet de cette section. Votre proposition nous semble donc tout à fait raisonnable et nous l'acceptons.

M. Khelif (Algérie): La délégation algérienne voulait faire une proposition concernant le paragraphe 11, mais, compte tenu de la proposition que vous avez faite de débattre de cette question dans le cadre de la sous-section G, nous en parlerons tout à l'heure quand nous arriverons à ce point.

Concernant la manière de refléter les discussions sur la réunion de haut niveau, nous pensons que la Conférence doit s'approprier ce débat et faire état dans son rapport de ce qu'elle a fait à ce sujet, mais il y a lieu de rappeler aussi les règles, les procédures qui régissent nos travaux.

Je m'excuse d'invoquer une nouvelle fois le Règlement intérieur, mais c'est le cadre qui régit nos travaux et le paragraphe 30 du Règlement intérieur indique clairement que l'objet des déclarations faites en séance plénière correspond normalement au thème alors en discussion, conformément au programme de travail convenu.

Cependant, tout État membre de la Conférence a le droit de soulever en séance plénière une question ayant trait aux travaux de la Conférence et a l'entière possibilité d'exposer ses vues sur toute question qui, à son avis, mérite de retenir l'attention.

S'agissant de certaines mentions figurant dans la proposition de la Colombie sur les réunions des 9 et 19 juin et la réunion du 4 août, nous tenons à rappeler que ces réunions ne faisaient pas suite à une décision officielle concernant le programme de travail, qu'elles ne faisaient donc pas partie d'un programme de travail convenu, mais résultaient des initiatives que la présidence avait prises et que nous avons accueillies favorablement. Il faudrait donc trouver un moyen de refléter la teneur de ces débats tout en précisant qu'il ne s'agissait pas d'un programme de travail convenu préalablement.

Le Président (*parle en espagnol*): Je remercie la délégation algérienne. En fait, d'après ce que vous me dites, je n'ai plus qu'à rentrer chez moi, parce que depuis le début de l'année, la Conférence n'a rien fait qui se rapporte à un quelconque programme de travail, pour la raison qu'il n'y a pas de programme de travail. Nous n'aurions donc rien à écrire dans notre rapport. Pour l'essentiel, je pense que la souplesse dont nous avons fait preuve au cours des dernières années écoulées dans nos travaux nous a précisément permis de surmonter une impasse majeure dont les raisons sont avant tout politiques. J'en suis bien conscient, mais je crois que si, à l'occasion, nous pouvons être créatifs et révolutionnaires au sens véritable de ce mot et non au sens de ce que la presse occidentale qualifie aujourd'hui de révolutionnaire, il nous sera plus aisé de résoudre certaines difficultés. Quoi qu'il en soit, je ne crois pas être d'accord avec vous, mais je répète simplement la proposition que nous avons faite. Je ne dis pas que nous allons supprimer quoi que ce soit, je ne dis pas non plus que nous préjugeons de l'examen du contenu. Cela ne veut pas dire non plus que le simple fait de transférer les paragraphes implique que nous en acceptons la teneur. S'agissant de nos méthodes et procédures de travail et de l'examen de ces thèmes,

je voudrais savoir si une délégation... Avant la question, je donne la parole au Chili, puisque mon ami l'Ambassadeur Pedro Oyarce peut m'aider, comme toujours. Il semble avoir une objection.

M. Oyarce (Chili) (*parle en espagnol*): Je n'ai pas d'objection, mais je voudrais simplement faciliter les choses, c'est-à-dire faciliter notre démarche, car nous voulons sortir de cette situation. Nous sommes en pleine confusion, ce qui ne me paraît pas juste. Tout d'abord, je crois qu'il est important pour nous d'être en mesure de décider – c'est assez simple, et avec un certain degré de souplesse, nous y parviendrons au bénéfice de chacun – de transférer les paragraphes à la sous-section G. Nous ne sommes peut-être pas totalement d'accord. Je comprends la préoccupation que vient de soulever l'Ambassadeur de l'Allemagne, mais je crois que notre souci doit être de savoir à quel endroit nous devons retransmettre le message politique. Nous pouvons aussi le transmettre dans la sous-section G. Essayons de procéder ainsi. En deuxième lieu, je crois qu'il importe aussi de transférer en bloc les paragraphes 8, 9, 10 et 11. Enfin, en troisième lieu, intéressons-nous au contenu de ces paragraphes. Je vous propose à cet égard de considérer la proposition colombienne avec le plus grand sérieux. Je crois que nous sommes disposés à accepter l'ensemble. Nous comprenons les préoccupations concernant le Règlement intérieur, mais ne nous lançons pas dans un tel exercice, surtout dans une instance qui n'a pas de programme de travail. Je crois également que nous devons conserver un certain degré de logique et de cohérence, et aussi une souplesse aussi grande que possible. Cette proposition apparaît raisonnable, car elle nous donne la possibilité d'examiner le thème, puis de parvenir à un accord politique sur ce que nous souhaitons mentionner ou ne pas mentionner ici, compte étant tenu du paragraphe 45 du Règlement intérieur.

Le Président (*parle en espagnol*): Dans l'état d'esprit constructif et souple qu'un de nos présidents nous invite à adopter après avoir lui-même fait montre de souplesse et de créativité cette année en l'absence de programme de travail, je vous demande si nous pouvons accepter l'idée de transférer les paragraphes 10 et 11 à la sous-section G comme nous l'avons fait pour les paragraphes 8 et 9 et en examiner le contenu lorsque nous en serons à ce stade. Je ne vois pas d'objection. Il en est ainsi décidé.

Le paragraphe 12 a été adopté provisoirement. Nous poursuivons avec le paragraphe 13, qui a également été adopté provisoirement. Je passe au paragraphe 14, qui a lui aussi été adopté provisoirement. Il en est également ainsi du paragraphe 15, du paragraphe 16, et des paragraphes 17 et 18. Nous passons au paragraphe 19, pour lequel la Pologne a fait une proposition. L'Algérie a également fait une proposition visant à faire une référence positive aux efforts réalisés. J'invite les délégations à prendre la parole, et je voudrais précisément savoir si le libellé proposé par l'Algérie peut servir de base à un accord sur ce paragraphe.

Puis-je considérer que nous acceptons le libellé de l'Algérie pour le paragraphe 19?

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*): Nous prenons simplement la parole pour vous informer que nous avons besoin d'un peu de temps pour examiner cette proposition, nous pourrions y revenir plus tard.

Le Président (*parle en espagnol*): Alors laissons de côté le paragraphe 19 en espérant que la délégation pakistanaise sera bientôt en mesure de s'exprimer sur la proposition algérienne. Sachez que j'appuierai la proposition algérienne en ce qui concerne le paragraphe 19. Passons au paragraphe 20, pour lequel plusieurs propositions ont été faites.

M. Khelif (Algérie): Je voudrais revenir sur le paragraphe 19 et sur notre proposition.

Je souhaiterais juste dire, peut-être pour éclairer nos collègues ici présents, que la proposition algérienne n'a rien de nouveau. Elle reprend une formulation qui a été consacrée dans les rapports annuels des années précédentes, de 2007, 2006 et 2005 et peut-être aussi avant. Cette formulation vise à donner une certaine image positive de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en espagnol*): J'invite la délégation pakistanaise à prendre en compte le fait que le libellé en question figure déjà dans des rapports précédents. Quoi qu'il en soit, nous vous laisserons le temps dont vous avez besoin pour vos consultations. Passons au paragraphe 20.

La discussion est ouverte sur le paragraphe 20. En particulier, le Pakistan a proposé de scinder le paragraphe 20 en deux parties. Un texte vous a été remis montrant comment le Pakistan propose de scinder le paragraphe. Puisque je n'ai aucune autre proposition écrite, je vous demande spécifiquement si vous acceptez de travailler sur la base de la proposition pakistanaise pour ce paragraphe.

Y a-t-il des objections à l'idée de travailler sur la base de la proposition pakistanaise pour ce paragraphe?

M. Reid (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Nous apprécions la proposition de notre collègue pakistanais, mais, sachant que ce que nous décrivons ici est déjà présenté en trois autres endroits du rapport, il nous paraît superflu de nous attarder encore une fois sur ce point. Nous nous répétons déjà beaucoup. Je ne vois pas pourquoi nous devrions ici encore nous répéter, parce que c'est bien de cela qu'il s'agit. Nous ne faisons que ressasser une description de ce que nous faisons ici. J'apprécie la façon dont la proposition a été formulée, mais je n'en vois pas très bien la logique, et je crois qu'elle ne donne pas une bonne image de nous. Les lecteurs extérieurs savent bien ce qui ne se passe pas ici. Intéressons-nous à nos travaux, mais n'insistons pas trop. Je crois que tel serait l'effet de cette tendance.

Le Président (*parle en espagnol*): Merci. Une autre délégation souhaite-t-elle s'exprimer à propos du paragraphe 20, qui fait en particulier référence à plusieurs présidences de cette année et à la façon dont elles ont abordé plusieurs aspects de nos travaux?

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*): Après avoir écouté avec attention notre collègue américain, nous pensons qu'il y a, certes, des répétitions dans le rapport, mais que ces répétitions ont leurs raisons et qu'elles figuraient dans les rapports précédents, notamment dans le rapport de 2009.

Ce que nous proposons dans le deuxième paragraphe de notre texte est un ajout de fond. Ce passage particulier, qui figure en caractères gras, n'est répété nulle part ailleurs dans le rapport, et nous pensons qu'il s'agit d'une proposition de fond qui est importante pour notre délégation.

Les ajustements mineurs qui figurent dans les trois dernières lignes du paragraphe confèreraient, selon nous, une plus grande clarté au texte. Nous pensons que ce ne sont pas des ajustements de fond, mais nous avons simplement proposé un libellé destiné à rendre les choses plus claires.

Le Président (*parle en espagnol*): Je crois que pour l'heure, nous ne sommes pas en mesure d'adopter ce paragraphe, mais j'aimerais entendre les points de vue des autres délégations.

M. Daryaei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Nous pensons aussi qu'il y a lieu de répéter quelque chose ici, par souci de clarté, et lorsque nous comparons ce rapport avec le rapport précédent, cette répétition me paraît des plus utiles. Nous appuyons donc la proposition de notre collègue pakistanais de scinder le paragraphe en deux parties. L'insertion, au milieu du paragraphe, permettrait également d'éclaircir les choses.

Le Président (*parle en espagnol*): Si aucune autre délégation ne souhaite prendre la parole, je vous propose de laisser le paragraphe 20 de côté et d'y revenir plus tard.

Passons au paragraphe 21. Il a déjà été adopté. Le paragraphe 22 a également été adopté, de même que les paragraphes 23 et 24. Nous arrivons au paragraphe 25, qui se trouve dans la sous-section G. Nous allons nous arrêter pour écouter vos éventuelles propositions. Je vous donne la parole au sujet du paragraphe 25. L'Algérie propose de faire référence aux travaux de la Conférence du désarmement sur la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale.

Je crois que cette démarche serait liée à d'autres propositions figurant dans le document. Quoi qu'il en soit, je donne la parole aux délégations qui souhaitent s'exprimer à propos de ce paragraphe.

M. Khelif (Algérie): La délégation algérienne a déjà soumis des propositions concrètes concernant ce paragraphe mais, compte tenu des propositions dont nous sommes maintenant saisis, notre délégation va peut-être dévier un petit peu sur ces propositions. Nous souhaiterions tout d'abord commencer par la proposition colombienne, parce que nous pensons que nous devons traiter dans ce paragraphe de la Réunion de haut niveau, des débats qui ont lieu au sein de la Conférence sur la réforme de la Conférence du désarmement, des discussions qui ont eu lieu les 9 et 19 juin, ainsi que l'a proposé la Colombie, de la réunion que nous avons tenue avec le Conseil consultatif du Secrétaire général de l'ONU et des débats que nous avons eus lors de la séance plénière du 4 août 2011 à propos de la réunion de l'Assemblée générale tenue du 27 au 29 juillet 2011 à New York.

Deuxièmement, nous pourrions rendre compte des documents qui ont été soumis par la Colombie sur son évaluation du diagnostic de la Conférence du désarmement, et également de la lettre qui a été soumise comme document de travail par 29 délégations (CD/1911).

En ce qui concerne la proposition de la Colombie sur les discussions qui ont eu lieu les 9 et 19 juin 2011, nous suggérons d'arrêter le paragraphe après la phrase qui se termine par «... after 24 September 2010 in New York» et de supprimer la phrase suivante parce que les réunions informelles n'ont pas donné lieu à l'établissement de comptes rendus.

Ensuite, concernant la deuxième proposition de la réunion avec le Conseil consultatif, nous pouvons...

Le Président (*parle en espagnol*): Veuillez m'excuser, Monsieur. Pour m'assurer que nous suivons tous: d'après ce que j'ai compris, vous avez proposé de travailler sur la base de la version du paragraphe 8 bis qui a été distribuée par la Colombie. Est-ce bien le cas? Vous proposez de remplacer le paragraphe 25 et même de remplacer votre proposition pour le paragraphe 25. Est-ce exact? D'accord. S'agissant du paragraphe de la Colombie: proposez-vous de supprimer la sixième ligne, à savoir: «24 September 2010 in New York»? Ai-je bien compris? Lorsque vous faites référence aux paragraphes de la Colombie, merci d'indiquer l'endroit du document auquel vous vous référez, pour nous permettre de suivre.

M. Khelif (Algérie): La délégation algérienne précise qu'elle souhaite tout d'abord maintenir le paragraphe 25 tel qu'il est, parce que, dans les réunions officielles, des déclarations ont porté sur la question de l'amélioration du fonctionnement de la Conférence du désarmement. On peut établir un autre paragraphe sur la base de la proposition de la Colombie (par. 8 bis), après le paragraphe 25, selon les suggestions que nous avons faites.

Le Président: Le paragraphe 25 bis serait-il établi sur la base de la formulation que vous avez proposée, ou de ce qui a été proposé par la Colombie comme paragraphe 8 bis, lequel se terminerait par «le 24 septembre 2010 à New York»? Quelle est votre proposition?

M. Khelif (Algérie): Telle était notre proposition, Monsieur le Président.

M. Hoffmann (Allemagne) (*parle en anglais*): J'aimerais faire une proposition pratique, une proposition de procédure. Alors que nous sommes en train, semble-t-il, d'arriver à un consensus sur le transfert des paragraphes 8 à 11 au paragraphe 25 de la sous-section G, nous sommes saisis d'une tâche relativement complexe, comme en témoigne le nombre élevé de documents qui nous ont été remis. Je trouve pour ma part le débat relativement difficile à suivre. Les autres sont peut-être plus rapides que moi, mais c'est assez difficile.

Ma proposition pratique et de procédure serait donc que vous réunissiez toutes les propositions dont nous sommes saisis en un seul document d'ici notre prochaine séance, peut-être avec les variantes. Vous pourriez d'ici là réunir les nouvelles idées que vous souhaitez insérer dans ce document unique. Nous pourrions alors travailler sur une base plus raisonnable.

Dans ce contexte, je voudrais, si vous me le permettez, proposer moi-même d'ajouter un élément. Nous devrions, me semble-t-il, mentionner le fait que la Conférence du désarmement a tenu le 4 août une première séance consacrée à toutes les questions relatives à la réunion de haut niveau. À cet égard, les propos tenus par le Secrétaire général sur ce point me paraissent importants, alors je voudrais donner lentement lecture du texte, dont je vous remettrai un exemplaire plus tard.

Le début est très formel:

«At its plenary meeting on 4 August the Secretary-General of the Conference on Disarmament, Mr. Tokayev, reported from the plenary debate of the General Assembly on revitalizing the work of the Conference on Disarmament and taking forward multilateral disarmament negotiations. He highlighted the prevailing grave concern about the lack of progress in the Conference after having remained stagnant since 1998.»

C'est plus ou moins une citation de ses propos. Dans ce contexte et en référence au débat que nous avons eu en début de séance sur les citations sélectives, je voudrais dire, et nous le savons tous, que c'est un de nos problèmes récurrents, mais nous devons admettre, je crois, que quelqu'un soulève un point (et ce point me semble particulièrement important) lorsque le Secrétaire général affirme que cette instance est inactive depuis 1998 et qu'il exprime son inquiétude face à l'absence de progrès de cette instance. Je crois que c'est un fait que nous devons rapporter à l'Assemblée générale.

Mais comme je l'ai dit, ce n'est qu'un des éléments que vous souhaiterez peut-être intégrer dans un document d'ensemble.

Le Président (*parle en espagnol*): Avant que je donne la parole à la délégation nigériane, nous avons une proposition de procédure, soumise par la délégation allemande, qui me paraît particulièrement logique, parce qu'en réalité, nous sommes maintenant saisis d'un paragraphe 8 bis soumis sur papier dans un document distinct, la sous-section G du document étant séparée des paragraphes 8, 9, 10 et 11. Je comprends que le paragraphe mentionné par l'Allemagne figure déjà dans ce document sous le numéro 10, mais si

tel n'est pas le cas, j'invite la délégation allemande à soumettre par écrit le paragraphe dont elle a donné lecture. Si j'ai bien compris, c'est celui qui figure en page 5 sous l'intitulé «proposition de l'Allemagne», mais quoi qu'il en soit, je prie le secrétariat de préparer dans un document distinct la sous-section G comprenant l'ensemble des propositions qui ont été faites, et nous y reviendrons ultérieurement.

M. Endoni (Nigéria) (*parle en anglais*): Je crois que ce que j'allais dire vient d'être dit par l'Ambassadeur de l'Allemagne. Nous sommes pour le moment dans une certaine confusion. Nous avons transféré les paragraphes 8 à 11 à la sous-section G. À vrai dire, je ne sais si ces paragraphes seront réunis en un seul paragraphe 25 ou si nous conserverons des paragraphes séparés. Je voudrais, à l'image de l'Ambassadeur de l'Allemagne, proposer de suspendre cette discussion et de demander au secrétariat, par votre intermédiaire, de nous soumettre un document plus clair pour nous permettre de nous faire une idée plus précise de la structure et du contenu des paragraphes.

Le Président (*parle en espagnol*): En résumé, le Président a approuvé la proposition de l'Ambassadeur de l'Allemagne et a prié le secrétariat de préparer un document séparé montrant la structure proposée pour la sous-section G sur la base de toutes les propositions qui ont été faites. Le Président a également proposé de reporter l'examen de toute la sous-section G en attendant que ce document soit disponible, afin de rendre notre débat plus logique et plus pragmatique. J'invite les délégations qui souhaitent commenter cette proposition ou faire quelque autre observation à prendre la parole.

M. Khelif (Algérie): La délégation algérienne a écouté avec un grand intérêt la proposition qui vient d'être faite par l'Ambassadeur d'Allemagne.

Bien sûr, la délégation algérienne ne voit aucun inconvénient à ce que l'on mentionne une partie de la déclaration du Secrétaire général de la Conférence, mais si on fait état de son inquiétude face au blocage persistant de la Conférence du désarmement depuis 1998, nous devons aller jusqu'au bout de notre logique et indiquer les raisons de cette situation.

Je voudrais faire une mise en garde à propos des citations. Si nous commençons à faire des citations, nous pourrions même citer l'évaluation faite par le Secrétaire général du rapport Shannon relatif à un traité sur les matières fissiles.

Nous pensons que si nous entrons dans de telles considérations, nous ne résoudrons pas le problème du rapport, nous risquons même de le compliquer davantage.

C'est pourquoi nous ne souhaitons pas que le rapport fasse certaines références ou comprenne certaines citations. Toutefois, si l'ensemble des délégations ne voit pas d'objection concernant une telle citation, l'Algérie ne pourra que se joindre au consensus.

Le Président: Je remercie vivement l'Algérie pour toutes les informations qu'elle nous a données, mais je souhaiterais maintenant que nous ne tenions pas un débat de fond et que nous déterminions seulement si nous pouvons agir en tenant compte de la proposition qui a été faite par la délégation de l'Allemagne pour permettre au secrétariat d'établir un texte de synthèse. Quand toutes les délégations disposeront d'un document complet et avec une structure claire, nous pourrions commencer à débattre sur le fond.

Maintenant, je demande à toutes les délégations de ne pas présenter des propositions portant sur le fond et de n'intervenir que sur la base de ce qu'a dit la délégation de l'Allemagne: si une délégation souhaite ajouter un paragraphe pour qu'il puisse être examiné quand le secrétariat aura établi le texte de synthèse, je l'invite à le faire.

En d'autres termes, je demande à toutes les délégations de ne faire référence qu'aux procédures.

(L'orateur poursuit en anglais.)

Y a-t-il une objection à la proposition allemande? Voilà ma question, parce que je pense que chacun ici aura du mal à entrer dans le débat actuel, du fait du nombre élevé de documents. Pour cette raison, je crois que cela m'aidera aussi dans l'exercice de mon mandat à agir sur la base de la proposition allemande. Y a-t-il des objections?

L'Iran s'oppose à ma proposition. Dans ce cas, je vous demande de bien vouloir revenir sur la question une fois que nous serons en possession du document et que nous serons en mesure de tenir un tel débat.

M. Sareva (Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement) *(parle en anglais)*: Monsieur le Président, je voudrais vous faire savoir, ainsi qu'aux membres de la Conférence, que nous préparerons un document séparé qui comprendra la sous-section G proposée par la délégation allemande immédiatement après la fin de la présente séance plénière. Si nous reprenons la séance cet après-midi, le document sera prêt. Je voulais juste préciser que nous étions bien en mesure de réunir l'ensemble des propositions relevant de la sous-section G.

Le Président *(parle en espagnol)*: Je donne la parole à la délégation algérienne. Je rassure toutes les délégations: il n'y a aucune arrière-pensée, et la présidence n'a nullement l'intention d'accorder de traitement préférentiel à tel ou tel thème. Il ne s'agit que d'une proposition de procédure destinée à faciliter nos travaux et à permettre aux délégations de mieux suivre le fil de la négociation. Je crois que le secrétariat a compris, et c'est en fait ce que je voulais. Il ne s'agit pas de reproduire le document dans son intégralité, car nous devons économiser au nom de l'ONU et au nom de nos gouvernements, lesquels financent l'ensemble de nos activités, et aussi de nos peuples et de nos contribuables, qui financent nos budgets publics, mais plutôt de préparer un document séparé comprenant la sous-section G et l'ensemble des propositions soumises au titre de cette sous-section. Nous entendons par là tous les paragraphes présentés en relation avec les paragraphes 8, 9, 10 et 11, ainsi que le contenu actuel de la sous-section G, à savoir le paragraphe 25 accompagné de la proposition algérienne concernant ce paragraphe. Voilà ce dont il est question: d'une compilation destinée à faciliter nos efforts et de la proposition allemande, dont je ne suis pas sûr qu'elle varie considérablement par rapport au contenu du document. En tout état de cause, si une délégation souhaite ajouter quelque chose à la sous-section G, elle a le temps de le faire ce matin, mais la proposition doit être soumise au secrétariat par écrit.

M. Khelif (Algérie): L'Ambassadeur d'Allemagne a fait sa proposition dans le cadre du paragraphe 10, proposé par la Colombie et portant sur la réunion du 4 août.

À cet égard, pour aider à faire avancer les travaux, la délégation algérienne souhaiterait modifier comme suit la proposition colombienne relative au paragraphe 10.

(L'orateur poursuit en anglais.)

«During its plenary meeting of 4 August 2011, the Conference on Disarmament discussed the meeting held in New York from 27 to 29 July 2011 as follow-up of the high-level meeting held on 24 September 2010.»

Le Président *(parle en anglais)*: Nous reprendrons exactement votre proposition. Merci de soumettre votre proposition par écrit au secrétariat, qui ne manquera pas de la faire figurer dans le document de synthèse.

M. Daryaei (République islamique d'Iran) *(parle en anglais)*: Je crois que nous essayons de refléter un thème qui n'est pas distinct des autres thèmes. Nous devons par conséquent garder la cohérence avec l'autre partie du rapport, qui est consacrée au travail de fond.

La question est de savoir comment refléter fidèlement ce qui s'est passé à la Conférence du désarmement s'agissant de cette question. Nous devons faire référence aux séances plénières officielles des 9, 19 et 30 juin et du 4 août. Ce sont les séances au cours desquelles nous avons abordé ces questions. Nous pouvons faire référence à ces séances en un seul paragraphe, en deux paragraphes ou en trois paragraphes et de façon factuelle, tout en conservant la cohérence avec les autres parties du rapport. Nous pourrions dire: «Les documents suivants consacrés à cette question ont été soumis à la Conférence...» puis énumérer les documents, y compris le document présenté par notre estimé collègue colombien. Ainsi, nous rendrions compte de façon factuelle de ce qui s'est passé à la Conférence. Je crois que cette solution serait préférable, car elle permettrait d'éviter un débat prolongé sur les citations partielles de telle ou telle séance et contournerait les problèmes pour certaines délégations.

Le Président (*parle en anglais*): Chers amis, soyez prêts à faire cela lorsque nous examinerons le document. Si vous avez une proposition concrète de structure, merci de la soumettre par écrit afin de nous permettre de l'insérer dans le document que nous distribuerons.

M. Hoffmann (Allemagne) (*parle en anglais*): Je suis heureux que vous-même et le secrétariat ayez décidé de produire un document de synthèse, disons, du paragraphe 25, englobant les paragraphes 8 à 11, ce qui représente une tâche relativement complexe. Toutefois, je vous encourage à vous y essayer vous-même et pas uniquement à énumérer de façon mécanique toutes les propositions qui ont été faites, car cette dernière solution ne nous aidera que partiellement. Je crois que vous avez entendu les différents avis, et compte tenu des nombreuses répétitions qui caractérisent ces éléments, il serait complexe d'établir un texte les englobant tous. C'est pourquoi j'encourage le secrétariat et vous-même, en tant que Président, à tenter de synthétiser les éléments et à formuler une proposition qui vous semble refléter le consensus ou le quasi-consensus de cette instance.

Je voudrais une nouvelle fois revenir sur la question de savoir comment citer le propos de quelqu'un dans un tel rapport. C'est une question complexe, mais j'ai devant moi les déclarations prononcées par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies lors du débat de haut niveau, je crois, le 27 juillet. Le Secrétaire général ne parle pas uniquement de quelque thème général. Il parle de la situation de cette instance, et il dit en substance: «Je fais partie des nombreuses personnes qui ont alerté sur le fait que le statu quo fera de la Conférence du désarmement une instance caduque et obsolète.». C'est le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qui l'a dit. Je ne parviens pas à comprendre la logique de ceux qui se contentent de dire que si on veut citer le Secrétaire général, on doit en donner les raisons détaillées. Le Secrétaire général ne donne lui-même aucune raison, ce qui me paraît sage. Je crois que nous ferions fausse route si nous essayions de donner toutes les raisons, car nous pourrions en débattre pendant dix ans, de la même façon que nous débattons depuis dix ans pour comprendre pourquoi nous ne progressons pas.

Le simple fait de dire que le Secrétaire général a indiqué que la Conférence du désarmement deviendrait caduque nous amène déjà au cœur du problème. Je tiens qu'il serait juste de rapporter à l'Assemblée générale que telle fut l'évaluation du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et aussi du Secrétaire général de cette instance. C'est pourquoi il me semble qu'il serait dans l'ordre des choses d'inclure de telles citations.

Le Président (*parle en anglais*): Je m'étonne de ce que nous sommes en train de négocier la synthèse de ce qu'a dit le Secrétaire général. Je ne connais aucune formule magique qui nous permettrait de faire référence à certains éléments plutôt qu'à d'autres au mépris du cœur et de l'essence de son propos et des idées qu'il entendait proposer à la Conférence du désarmement.

Je m'en remettrai à l'avis des véritables experts du désarmement, et je compte sur vous, Monsieur l'Ambassadeur, car je sais que vous êtes un fin connaisseur, et tous ceux qui sont en mesure de m'aider seront en tout temps prêts à vous écouter et à solliciter vos conseils.

Nous avons donc pris une décision de procédure. Nous reviendrons sur tout cela lorsque nous aurons le document que le secrétariat doit préparer, secrétariat que je tiens une nouvelle fois à remercier de son travail acharné.

Dans ce cas, nous passons à la sous-section H. Les paragraphes 26 et 27 ont été adoptés provisoirement, de sorte que nous pouvons passer à la troisième partie, qui est consacrée aux travaux de fond menés par la Conférence du désarmement au cours de sa session de 2011.

La Pologne a proposé de supprimer les paragraphes 28 à 31. Je n'étais pas très satisfait de cette proposition, car certaines positions importantes sont au cœur de la pensée du Mouvement des pays non alignés, d'autres pays en développement et du Groupe des 21, sans parler de Cuba.

Les délégations acceptent-elles de supprimer ces paragraphes?

M. Zaleski (Pologne) (*parle en anglais*): Il est désormais proposé de remplacer tout ce paragraphe. Je voudrais ajouter quelque chose afin de reconnaître le travail accompli par nos présidents. Je ne reviens pas sur la proposition faite par mon pays et, s'agissant de la proposition figurant à la page 10, j'ajouterais simplement «five plenary meetings in accordance with the indicative timetable (CD/WP.564) suggested by Ambassador Pedro Oyarce of Chile on 22 February 2011». De même, à la fin de la proposition faite par la Pologne, je suggère de reconnaître le travail accompli par l'Ambassadeur Wang Qun, de la Chine, en ajoutant simplement: «adopted during the presidency of Ambassador Wang Qun of China». Pour parler franchement, je crois que la suppression des paragraphes cités dans notre proposition ne changera rien si ce n'est de rendre le texte plus lisible en évitant des répétitions.

Le Président (*parle en espagnol*): Je vois que la proposition polonaise n'est pas si radicale. Il ne s'agit pas d'une suppression pure et simple, puisqu'il existe des contre-propositions. Quoi qu'il en soit, j'ouvre le débat sur le libellé proposé par la Pologne. Les délégations acceptent-elles cette proposition?

M. Endoni (Nigéria) (*parle en anglais*): Je voudrais demander au représentant de la Pologne si la modification qu'il propose est appelée à remplacer le paragraphe 28 uniquement ou les paragraphes 28 à 31.

M. Zaleski (Pologne) (*parle en anglais*): C'est exactement cela, car dans le texte que nous proposons, toutes les séances tenues conformément aux calendriers proposés par les ambassadeurs sont énumérées très brièvement. Toutefois, si on considère une autre section du rapport – la section III avec les sous-sections A, B, C et D et les autres sous-sections qui relatent le détail de l'examen de ces points de l'ordre du jour – on retrouve toutes les informations répétées aux paragraphes 29, 30 et 31. Il s'agit donc uniquement de rendre les choses plus simples et plus présentables et de présenter l'information concernant l'examen des points spécifiques de l'ordre du jour dans les parties qui relèvent de ces mêmes points.

Le Président (*parle en espagnol*): Je me tourne à nouveau vers la Conférence. Je n'apprécie pas la proposition polonaise, car, comme l'a indiqué mon ami l'Ambassadeur Marius Grinius, la référence aux travaux d'autres estimés collègues, notamment de Pedro Oyarce, du Chili, serait supprimée, ce que je ne souhaite pas. Je préfère par conséquent conserver le paragraphe en l'état.

M^{me} Jáquez Huacuja (Mexique) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, je voudrais faire écho à votre observation concernant la proposition polonaise et au fait qu'elle éliminerait des informations auxquelles beaucoup de pays sont attachés. Comme je l'ai dit au cours de notre précédente séance plénière, le Mexique craint que la section intitulée «Travaux de fond de la Conférence du désarmement» donne l'impression que la Conférence du désarmement a effectivement accompli un travail de fond cette année, alors que cela n'a pas été le cas dans la réalité. Il y a eu des discussions et des débats, et je répète que pour mon pays, ces débats quoique portant sur les thèmes hautement prioritaires pour nous et pour d'autres pays, n'ont pas répondu au mandat de la Conférence et, pour tout dire, n'ont fait que répéter les débats de la Commission du désarmement de New York.

Ma délégation est donc favorable à la proposition polonaise, qui a le mérite de raccourcir considérablement cette section et de la rendre plus lisible, non en supprimant la référence, mais en ne répétant pas les noms des présidents qui ont accompli un travail considérable en ouvrant les discussions sur ces différentes questions.

En conclusion, je crois que pour conserver au rapport son caractère factuel sur ce qui s'est passé à la Conférence, la proposition polonaise – ou toute autre proposition, car si nous conservons la précédente, il faudra de toute façon la modifier aussi de cette façon – devra comporter le libellé suivant – je vais en donner lecture en anglais – d'abord pour la proposition polonaise:

(*L'oratrice poursuit en anglais.*)

«During its 2011 session, the Conference held a series of plenary meetings to discuss ...».

(*L'oratrice reprend en espagnol.*)

Ce libellé traduirait le fait qu'en 2011, la Conférence a tenu des débats et des discussions sur ces questions, et pas un travail de fond. Dans ce contexte, ma délégation pourrait accepter la proposition polonaise, et même la proposition pakistanaise, qui est plus détaillée, qui consiste à fusionner les paragraphes 30 et 31 et que nous examinerons plus tard, pour autant qu'il y soit précisé que la Conférence a tenu des débats et des discussions et pas un travail de fond.

Dans le même sens, Monsieur le Président, pour réagir à votre préoccupation et à votre observation concernant la proposition initiale, laquelle est plus développée en ce qu'elle conserve l'idée des consultations que les divers présidents ont organisées concernant les diverses propositions d'activités officielles, je crois qu'elle doit être reflétée de la même façon. Je donne lecture du paragraphe initial en anglais:

(*L'oratrice poursuit en anglais.*)

«In accordance with the indicative timetable suggested by Ambassador Marius Grinius, the Conference on Disarmament, in plenary meeting, discussed agenda item 1 ...»

(*L'oratrice reprend en espagnol.*)

... puis tous les points de l'ordre du jour. Ce libellé nous permettrait de transmettre l'impression que nous n'avons eu que des débats, ce qui est conforme à la réalité.

Le Président (*parle en espagnol*): Je vais donc poser la question, et chaque délégation a déjà plus ou moins sa préférence. Je résume une nouvelle fois. La proposition polonaise impliquerait la suppression des paragraphes 28, 29, 30 et 31, et l'insertion du paragraphe qui figure en page 10, modifié par le Mexique avec l'inclusion, dans la deuxième phrase, du libellé «to discuss»: «plenary meeting to discuss all substantive agenda items». La proposition mexicaine serait prise en compte dans le libellé actuel, car il n'est nulle part ailleurs question de négociations, seulement de discussions. Je vais maintenant procéder dans l'ordre. Les modifications doivent être examinées en premier. Les modifications procédurales sont normalement retirées.

Serions-nous prêts à travailler sur la base de la proposition polonaise en supprimant les paragraphes 28 à 31 et en les remplaçant par le paragraphe qui figure à la page 10 tel que modifié par le Mexique? Si tel est le cas, la proposition est adoptée.

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*): Comme il ressort du projet, nous avons proposé de modifier les paragraphes 30 et 31, ce qui nous paraît superflu au regard du nouveau paragraphe. Nous proposons que la proposition telle que vous l'avez présentée soit reflétée dans la nouvelle version, puis qu'une décision soit prise à ce sujet.

Le Président (*parle en espagnol*): Veuillez m'excuser, M. Ahmad, je vous avais mal compris. S'agissant de votre proposition de remplacer les paragraphes 30 et 31, acceptez-vous la décision concernant la proposition polonaise ou insistez-vous sur certains éléments qui n'ont pas été inclus dans la proposition? Merci de préciser ce point.

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*): Nous pensons que les paragraphes 30 et 31 perdront leur raison d'être si la proposition polonaise est adoptée. C'est pourquoi nous proposons que la proposition polonaise telle que modifiée par le Mexique soit distribuée avant que nous nous prononcions.

Le Président (*parle en espagnol*): Donc, en résumé, les paragraphes 28, 29, 30 et 31 sont éliminés. Le paragraphe proposé par la Pologne et modifié par le Mexique, appelé à remplacer les paragraphes éliminés, ne sera confirmé que lorsque nous aurons reçu des indications claires des délégations. Voilà ce que nous sommes en train de décider.

M. Zaleski (Pologne) (*parle en anglais*): Nous vous remercions de ce que nous venons d'entendre concernant notre proposition, mais je tiens à vous rappeler que nous avons ajouté un élément au texte, à savoir le nom de l'auteur du document CD/WP.564 («suggested by Ambassador Pedro Oyarce of Chili on 22 February 2011»), suivant la proposition pakistanaise. Nous avons également proposé d'ajouter à la fin du paragraphe, après la référence au document CD/1907, «adopted during the presidency of Ambassador Wang Qun of China». Puis nous citons les promoteurs des trois petits programmes de travail énumérés en tant qu'auteurs de ces propositions.

Le Président (*parle en espagnol*): Je crois que ce que vous ajoutez au rapport est particulièrement bienvenu, et votre proposition sera prise en compte dans le paragraphe que nous soumettrons en nouvelle lecture, car, je le répète, ce paragraphe doit encore être confirmé.

Passons au paragraphe 32. Le paragraphe 32 a été adopté, de même que les paragraphes 33, 34 et 35. Nous arrivons à la sous-section A, et la Pologne a proposé de regrouper les sous-sections A et B.

M. Khelif (Algérie): La délégation algérienne avait proposé lors de la dernière plénière de mettre le texte du paragraphe 32, relatif aux débats qui ont eu lieu à la Conférence du désarmement sur l'ensemble des points de l'ordre du jour au début de la section III, avant le paragraphe 28 actuel.

Le Président (*parle en espagnol*): Je donne la parole à la délégation indienne.

M. Gill (Inde) (*parle en anglais*): S'agissant du paragraphe 33, peut-être avec un accord sur...

Le Président (*parle en espagnol*): Excusez-moi de vous interrompre. Y a-t-il des objections à la proposition algérienne de transférer le paragraphe? Je n'en vois pas. Il en est ainsi décidé.

Je redonne la parole à la délégation indienne, qui souhaite s'exprimer sur le paragraphe 33.

M. Gill (Inde) (*parle en anglais*): Excusez-moi d'être allé trop vite. Concernant le paragraphe 33, l'Algérie avait proposé de faire référence aux rapports sur les séances officielles préparés par les coordonnateurs. Nous suggérons d'ajouter à cette proposition une référence spécifique au document CD/1907, les rapports en question ayant été établis sur les séances officielles tenues au titre du document CD/1907.

Le Président (*parle en espagnol*): L'Inde fait une proposition spécifique concernant le paragraphe 33. Y a-t-il des objections? La proposition indienne est adoptée. Une délégation a-t-elle des observations à faire en ce qui concerne les paragraphes qui ont déjà été adoptés, avant que nous passions à la sous-section A?

Nous passons donc à la sous-section A. J'ai déjà indiqué que la Pologne avait proposé de fusionner les sous-sections A et B.

M. Khelif (Algérie): Tout au long des discussions qui ont eu lieu cette année, la délégation algérienne a indiqué que les points 1 et 2 de l'ordre du jour n'étaient combinés que pour des raisons pratiques, notamment afin de permettre de répartir le temps entre les points de l'ordre du jour de manière équitable, mais il ne s'agissait nullement d'un amendement tacite ou d'un prélude à la modification de l'ordre du jour.

C'est pourquoi la délégation algérienne est gênée par la proposition faite par la Pologne de combiner les points 1 et 2 de l'ordre du jour dans le rapport. Elle préfère la formulation initiale que vous nous avez proposée, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en espagnol*): À ce stade, je demande à la délégation polonaise de ne pas insister sur sa proposition, qui aurait pour effet de modifier non seulement notre programme de travail, mais aussi la structure utilisée au cours des années précédentes, particulièrement l'année dernière, pour préparer les rapports. Nous allons laisser à nos amis polonais suffisamment de temps pour examiner la situation, mais en les priant de bien vouloir ne pas insister sur leur proposition pour faciliter le consensus.

Laissons ce problème de structure en suspens et travaillons pour le moment sur la base de la structure actuelle.

M. Zaleski (Pologne) (*parle en anglais*): Nous pouvons envisager de conserver ces paragraphes, mais je crois à tout le moins que si les délégations souhaitent que l'examen des deux points de l'ordre du jour soit présenté de façon distincte, il faudra par exemple remodeler quelque peu le paragraphe 38 de façon à retirer les références à la question de la prévention de la guerre nucléaire, car ces références relèvent de la sous-section B. Il en est de même au paragraphe 41. À y regarder de près, les sous-sections A et B sont identiques, mais il y a à présent la possibilité de supprimer les références à l'autre point de l'ordre du jour pour ne conserver que les références au point de l'ordre du jour couvert par ladite sous-section.

Le Président (*parle en espagnol*): Je remercie la Pologne. Tout d'abord, nous vous remercions de votre flexibilité concernant la fusion proposée. Lors de notre précédente séance, nous avons constaté que les États membres avaient soumis des documents qui faisaient clairement référence aux deux points de l'ordre du jour. Quoi qu'il en soit, si une proposition faite en séance officielle permet de résoudre la question de fond et d'atténuer l'impression produite par toutes ces répétitions, lesquelles impliquent indubitablement des dépenses de moyens, je n'y verrai aucune difficulté, à condition que le souhait des États membre de soumettre leurs documents au titre de ces deux points de l'ordre du jour soit bien respecté.

Prenons maintenant les paragraphes un par un. Commençons par le paragraphe 36, qui a déjà été adopté provisoirement. La Pologne avait soumis une proposition, mais elle y a apporté de la flexibilité.

Passons au paragraphe 37. L'Afrique du Sud avait fait une proposition, même deux. La délégation sud-africaine a d'abord fait la proposition suivante:

(L'orateur poursuit en anglais.)

La proposition polonaise se lit comme suit: «The following documents were submitted to the Conference under this agenda item.».

La proposition sud-africaine vise à conserver, aux paragraphes 37 et 40, une liste de l'ensemble des documents se rapportant à ce point de l'ordre du jour.

Une autre proposition consiste à fusionner les sous-sections A et B pour obtenir une liste des documents et une introduction faisant référence aux deux points de l'ordre du jour tout en évitant que la même liste figure deux fois dans le document.

Le débat est ouvert.

M. Zaleski (Pologne) *(parle en anglais)*: Les modifications des paragraphes 37 et 38 proposées par la Pologne doivent être ignorées, car nous n'insistons pas sur la fusion de ces deux paragraphes. Il n'y aurait donc plus besoin de remplacer «this agenda item» par «these agenda items». Il suffit de conserver le texte en l'état.

Le Président *(parle en espagnol)*: Nous pouvons donc conserver le paragraphe 37 dans sa version initiale.

M^{me} Fogante (Argentine) *(parle en espagnol)*: Oui, bien sûr. Je ne prends pas la parole pour parler de l'introduction que nous sommes en train d'examiner, mais pour confirmer que nous travaillons sur la base de la version initiale. C'est uniquement une question technique. Au cours de la précédente séance, ma délégation a demandé d'insérer dans la liste des documents énumérés aux paragraphes 37 et 40 les documents soumis par l'Argentine et le Brésil concernant le vingtième anniversaire de l'Agence brasilo-argentine de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires. Selon le secrétariat, ce document a été distribué sous la cote CD/1916. Veuillez m'excuser de ne pas avoir soumis cette demande par écrit, mais j'avais cru comprendre que le secrétariat disposait de toutes les données techniques nécessaires. Je souhaiterais que la cote et la date exactes figurent dans la prochaine version, comme cela a été fait pour le document soumis par le Japon.

Le Président *(parle en espagnol)*: Je répète ce qui a été dit lors de la précédente séance, à savoir que les documents qui ont été soumis à la Conférence et qui, de ce fait, portent une cote officielle, seront insérés dans la liste pour autant que l'État qui les soumet souhaite qu'ils figurent au titre de tel ou tel point de l'ordre du jour. En d'autres termes, si les États qui soumettent des documents indiquent clairement dans leur lettre d'accompagnement qu'ils souhaitent que ces documents soient examinés au titre de tel ou tel point de l'ordre du jour, les documents en question y figureront. Je crois qu'aucune délégation n'a besoin d'insister individuellement sur ce point, car, comme vous l'avez souligné, la décision a été prise lors de la précédente séance et le Président l'a confirmé. En résumé, l'accord prévoit que la liste dont vous avez parlé doit être modifiée.

M. Hoffmann (Allemagne) *(parle en anglais)*: Veuillez m'excuser d'aborder ce point relativement tardivement, mais je voulais indiquer pour mémoire que je suis très favorable à la proposition polonaise initiale consistant à fusionner ces deux sous-sections. Le représentant de la Pologne a déjà indiqué obligeamment que son pays était souple sur ce point, mais après nouvel examen, j'ai pensé à nos lecteurs, qui risquent de trouver ces deux points pratiquement identiques. Nous sommes tous conscients du fait que ce que nous faisons est difficile à comprendre pour le monde extérieur, mais je crois que nous ne devons pas tomber dans les extrêmes en lui compliquant la tâche. Lorsque le lecteur se trouve face à un texte qui se répète, il a besoin d'une bonne dose de dogmatisme pour comprendre pourquoi il n'a pas été possible d'indiquer tout simplement les points de l'ordre du jour en intitulé et de traiter les deux points dans la même sous-section.

Le Président (*parle en espagnol*): Je remercie la délégation allemande de sa remarque très logique. Je salue également la souplesse manifestée par la Pologne, l'Allemagne et toutes les délégations qui s'inquiètent de la forme du document, laquelle aurait pu, certes, être plus rationnelle, mais je préfère m'en tenir à l'irrationalité de la Conférence l'année dernière et éviter d'engager un débat de forme pour centrer nos efforts sur les éléments de fond sur lesquels des désaccords subsistent.

Je considère donc que le paragraphe 37 est adopté avec la modification proposée par l'Afrique du Sud, qui rend le texte beaucoup plus clair. La liste se lit désormais comme suit:

(*L'orateur poursuit en anglais.*)

«The following documents were submitted to the Conference under this agenda item», et il est clair que les États membres étaient prêts à se référer à ce point particulier de l'ordre du jour au moment où ils ont soumis leurs documents officiels.

Y a-t-il d'autres observations? Puis-je considérer que la Conférence décide d'adopter le paragraphe 37?

Il en est ainsi décidé.

Il a été question du paragraphe 38, et le Pakistan a proposé d'ajouter un élément. Il y a aussi des références aux paragraphes 41, 44, 46, 48, 50 et 52, mais le contenu de la proposition pakistanaise n'a pas été inséré, je crois. Où est-il? Au paragraphe 41? Quelqu'un dispose-t-il du libellé exact de la proposition pakistanaise? Sommes-nous d'accord sur le paragraphe 38 tel qu'il a été modifié par le Pakistan? Y a-t-il des objections? Je donne la parole au représentant des États-Unis.

M. Reid (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, veuillez m'excuser de prendre une nouvelle fois la parole, mais cela nous ramène au point que j'ai soulevé bien des paragraphes en arrière, à savoir que nous répétons sans arrêt les mêmes choses. Je ne suis pas d'accord avec cette façon de procéder. Cela n'a aucun sens, et cela ternit considérablement notre image. Que Dieu empêche que ce soit de lire ce rapport, mais si cela devait arriver, toutes ces répétitions n'ont absolument aucun sens.

J'apprécie, tout comme vous, la flexibilité de nos collègues polonais et allemand, mais ils disent une chose fort intéressante en ce qui concerne la structure de ce document. Nous allons de répétition en répétition, mais il faut tout de même une limite. Je propose de la fixer ici. La suggestion du Pakistan apparaît à un endroit. Il est fort regrettable que nous ajoutions des petits règlements intérieurs – c'est exactement de cela qu'il s'agit – mais il est inutile de commettre cette stupidité puis de la répéter cinq fois. Nous devons nous mettre d'accord.

Le Président (*parle en anglais*): Le problème est que s'il est question du Pakistan, c'est parce que les discussions plénières ont porté sur plusieurs points de l'ordre du jour. D'un point de vue politique, je comprends pourquoi. La seule chose que je puisse demander – mais j'ignore quelle a été la pratique dans les précédents rapports – c'est s'il est possible d'insérer une note de bas de page indiquant que ce libellé fait également référence aux autres paragraphes que le Pakistan souhaite voir citer. Nous pourrions ainsi éviter de répéter l'intégralité du libellé. Je crois que nous pouvons être rationnels et que ce problème peut être résolu aisément. Néanmoins, je souhaiterais connaître la position du représentant du Pakistan sur ce point. Vous avez la parole.

M. Khan (Pakistan) (*parle en anglais*): Vous savez, je n'ai nullement l'intention de m'appesantir sur les sensibilités de la délégation américaine. D'autres délégations ont également évoqué les nombreuses répétitions et la façon dont le lecteur extérieur à cette salle pourrait appréhender ce rapport. Bien entendu, les délégations ont le droit d'avoir des positions. L'Ambassadeur de l'Allemagne a aussi soulevé ce point. Je dirai simplement que la plupart des délégations ici présentes ont une expérience du désarmement multilatéral bien plus longue que la mienne.

Vous savez, les résultats obtenus par consensus sont souvent importants, et vous savez, Monsieur le Président, de quelle façon sont structurés les documents du Conseil des droits de l'homme, de la Troisième Commission, de la Cinquième Commission, etc. Qui a-t-il de plus important: la valeur esthétique d'un document ou le consensus sur lequel il repose? C'était ma première observation.

Certaines délégations jugent peut-être ces documents inutiles. C'est leur choix. Pour nous, ces documents sont très importants. Certaines délégations trouvent peut-être que ce que nous négocions ici est futile, et c'est leur droit, mais pour ma délégation comme, je le crois, pour beaucoup d'autres délégations, le travail que nous accomplissons ici est très important. Si certaines délégations ne le prennent pas au sérieux, leur choix leur appartient. Soyons très clairs sur ce point.

Deuxièmement, si les membres de la délégation américaine prennent le temps de lire attentivement notre proposition, ils constateront qu'un Président de la Conférence est désigné par son nom. Pourquoi donc ne pas mentionner tous les autres, par souci de cohérence? C'est tout ce que nous proposons, et je ne vois pas en quoi cette proposition représenterait un défi pour le sens linguistique ou esthétique d'une délégation ou en quoi elle pourrait interpeller un lecteur extérieur. Si M. Grinius est cité, pourquoi les Présidents du Chili ou de la Chine ne devraient-ils pas l'être? Notre but est uniquement la cohérence.

Le Président (*parle en anglais*): Je crois que pour préserver la cohérence, nous pouvons faire cela dans un seul paragraphe et abandonner la référence aux chers amis de Cuba, l'Ambassadeur Marius Grinius, l'Ambassadeur Wang Qun et l'Ambassadeur Pedro Oyarce dans les autres paragraphes. Nous pouvons reprendre la même approche cohérente dans tous les paragraphes. Cela répond-il à la préoccupation du représentant du Pakistan?

M. Khan (Pakistan) (*parle en anglais*): Vous avez tout juste suivi la logique que je cherchais à appliquer. Il faut tâcher de refléter et respecter les positions des autres délégations. Si nous ne pouvons pas être d'accord avec elles, il doit y avoir de la logique même dans ce désaccord. Un peu de concentration aurait permis de saisir ma logique au premier coup d'œil.

Le Président (*parle en anglais*): Acceptons-nous de faire référence à tous les promoteurs des documents cités au paragraphe 38 et de ne pas les citer – je veux donc parler de l'Ambassadeur Marius Grinius du Canada, de l'Ambassadeur Pedro Oyarce du Chili et de l'Ambassadeur Wang Qun de la Chine – dans les autres paragraphes? Y a-t-il des objections? Je donne la parole au représentant de l'Égypte.

M. El-Atawy (Égypte) (*parle en anglais*): Je prends la parole simplement pour dire que je comprends la logique de la suggestion initiale du Pakistan. Les paragraphes 38, 41, 44, 46, 48, 50 et 52 sont identiques, donc si nous les répétons de toute façon, nous devons aussi reprendre les noms des Présidents dans tous les paragraphes. Si nous voulons ne les citer que dans un seul paragraphe de façon à ce que cette référence s'applique à tous les autres, nous le pouvons aussi. Toutefois, si nous répétons les paragraphes 41, 44, 46, 48, 50 et 52, il nous semble tout à fait judicieux d'inclure des références aux trois présidents.

Le Président (*parle en anglais*): Acceptons-nous de n'utiliser la référence aux ambassadeurs que dans le paragraphe 38, et de citer les documents sans les présidents dans les autres paragraphes, à savoir les paragraphes 41, 44, 46, 48, 50 et 52?

M. Sareva (Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*): Cela devra de toute façon être repris plus loin, dans les paragraphes 41, 44, 46, 48, 50 et 52, car aucun document de la Conférence ne peut servir de base pour faire référence au calendrier des séances officielles proposé par l'Ambassadeur Grinius. C'était une simple suggestion de la présidence canadienne. Il faudrait donc modifier les paragraphes proposés par le Pakistan. Nous devrions peut-être dire: «in accordance with a schedule of

informal meetings», mais c'est bien entendu aux États membres qu'il appartient d'en décider. Je voulais simplement le souligner. Il y a une différence d'ordre qualitatif entre la suggestion faite par la présidence et les actions ultérieures pour lesquelles il est possible de faire référence à un document de la Conférence.

Le Président (*parle en espagnol*): Je donne la parole à la délégation pakistanaise.

M. Khan (Pakistan) (*parle en anglais*): Telle était précisément la raison. Une idée consistait à demander la suppression de tous les noms, mais au lieu de cela, nous avons demandé leur insertion. Je crois que tant que ces deux documents et leurs auteurs seront mentionnés, le document ne sera pas beaucoup plus compliqué. Je demande si possible à la Conférence d'accepter cette idée.

Le Président (*parle en anglais*): Acceptons-nous d'ajouter les noms de ces deux présidents et de conserver tous les noms dans le même paragraphe sans les répéter?

M. Khelif (Algérie): Il ne s'agit pas d'une proposition mais seulement d'une idée.

Les Présidents ayant lancé des initiatives qui ont permis d'animer nos débats, les Ambassadeurs du Canada, du Chili et de la Chine sont déjà mentionnés au paragraphe 20 du projet de rapport avec l'indication des documents correspondants: pour le Canada, le document PV.1198; pour le Chili, le document CD/WP.564; pour la Chine, le document CD/1907. Il n'est pas nécessaire de les mentionner à chaque paragraphe.

Dans les autres parties du document, on peut mentionner les cotes de ces documents, sans indiquer les Présidents qui en sont les auteurs.

M. Reid (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Si on considère les observations de nos collègues pakistanais et algérien, ainsi que les observations que vous avez faites tout à l'heure, nous voyons la situation de la manière suivante. Comme vient de le dire notre collègue algérien, au paragraphe 20, nous avons la litanie de tous les noms. Nous ne parlons pas de supprimer le nom de qui que ce soit. Puis, à la faveur des propositions pakistanaïses, plus loin dans les sous-sections consacrées aux questions de fond, nous répétons tous ces noms. Je propose en substance de retirer une de ces listes.

Si on considère maintenant, comme l'a aussi indiqué le secrétariat, qu'il y a quelques différences subtiles, nous pourrions en tenir compte dans la suite. Si nous le faisons, nous pouvons supprimer tout le contenu du paragraphe 20, mais en aucun cas nous n'avons à la fois besoin, si on peut dire, de ceinture et de bretelles. Nous devons retirer l'une ou les autres.

Si nous optons pour la dernière partie, comme le proposent nos collègues pakistanais et puisque le secrétariat semble indiquer que des différences subtiles existent, eh bien faisons-le à cet endroit. Mais il n'est alors plus nécessaire de le faire dans tout le paragraphe 20. Je propose donc de fixer la limite au paragraphe 20.

Le Président (*parle en espagnol*): Je vais donner la parole à la délégation allemande, mais je propose avant la chose suivante. Prenons le temps d'écouter ce que les délégations ont à dire, laissons au secrétariat le temps d'examiner la situation et de nous proposer une solution. Écoutons donc les Ambassadeurs de l'Allemagne et aussi des Pays-Bas, dont l'expérience nous aidera peut-être à résoudre immédiatement ce problème.

M. Hoffmann (Allemagne) (*parle en anglais*): Je tiens tout d'abord à assurer la délégation pakistanaïse que je prends ce travail au sérieux, car il a semblé vouloir dire que ce n'était pas le cas.

En deuxième lieu, il est bien entendu important pour notre travail de refléter un consensus, mais je crois que dans le même temps, nous devons tout faire pour rendre ces documents aussi lisibles que possible et ne pas en faire quelque chose d'absurde. Je crois qu'à la lecture de la répétition de ces paragraphes, nous entrons vraiment dans la dimension de l'absurde. Soit dit en passant, toutes ces pages coûtent aussi de l'argent.

J'en viens à présent au fond: il existe une forme de consensus sur le fait que nous devrions traiter le points de l'ordre du jour séparément, sans les fusionner. Dans ce cas, je dirais qu'il n'est pas suffisant de dire – après le paragraphe 36, puis dans toutes les autres sous-sections – «during the general debate, delegations reaffirmed or further elaborated their respective positions». On pourrait simplement ajouter que, conformément au calendrier, des séances officielles ont été consacrées à tel ou tel point de l'ordre du jour à telle ou telle date, car c'est la seule information dont nous avons besoin. Sans cela le texte devient terriblement rébarbatif, et nous ne perdons rien, car il est indiqué juste avant sous quelle présidence tout cela a été décidé. En l'occurrence, lorsque nous rendons compte de ce qui a été entrepris au titre de tel ou tel point de l'ordre du jour, il nous suffit d'indiquer que nous avons eu un débat plénier ouvert à tous et que des séances officielles ont été organisées à telle ou telle date au titre dudit point de l'ordre du jour, point final. Je crois que cela serait amplement suffisant et que nous pourrions ainsi raccourcir sensiblement le document au lieu de le gonfler par des éléments superflus.

Le Président (*parle en espagnol*): L'Allemagne fait une proposition spécifique qui semble intéressante. L'autre option se trouve dans cette phrase, qui fait référence aux dates auxquelles les discussions ont eu lieu. Il est facile de savoir qui était président à ce moment-là, et je me demande s'il est bien nécessaire d'indiquer le nom des présidents à cet endroit. Le plus simple serait peut-être d'effectuer un remplacement dans cette première phrase:

(*L'orateur poursuit en anglais*)

«In accordance with the schedule of informal meetings suggested by the President, two plenary meetings...», et chacun aura eu connaissance du nom du président pour chaque période. Nous éviterons ainsi de nommer qui que ce soit, car au paragraphe 20, les choses sont indiquées très clairement.

M. Van Donkersgoed (Pays-Bas) (*parle en anglais*): Je ne voudrais pas prolonger ce débat, mais je crois qu'il convient, comme vient de le dire l'Ambassadeur de l'Allemagne, d'accorder un certain prix à la lisibilité de notre rapport. Certes, la lecture ne sera de toute façon pas passionnante, mais c'est rarement le cas des documents produits par cette instance ou par d'autres instances multilatérales. Néanmoins, je crois que nous pourrions au moins faire de notre mieux pour le rendre aussi acceptable que possible. Dans ce sens, je crois que votre proposition d'inclure, par exemple, une liste détaillée des références et des propositions qui ont été faites et qui ont servi de base à nos travaux, puis de nous contenter d'une référence générale à cette première liste dans les paragraphes que vous avez énumérés, c'est-à-dire les paragraphes 44, 45, 48, 50 et 52, constitue une proposition intéressante pour avancer.

Je pourrais ajouter ma petite pièce en proposant que nous pourrions insérer dans ces paragraphes une référence au paragraphe 38 en disant «conformément aux calendriers mentionnés au paragraphe 38», ou quelque chose de ce style. Ainsi, toutes les présidences qui, sous une forme ou sous une autre, ont soumis des calendriers de travail sur lesquels nous avons fondé nos travaux au cours de la session seraient probablement mentionnées.

Le Président (*parle en espagnol*): Je résume brièvement la situation. Il semble évident qu'il n'y a pas de désaccord majeur s'agissant du contenu de ce paragraphe. La principale préoccupation concerne le respect du principe qui veut que si on mentionne une présidence particulière, les autres présidences couvertes par le paragraphe doivent aussi être mentionnées par souci de cohérence. Le fait de ne mentionner nommément

aucune présidence ne semble pas poser de difficulté. Dans le même temps, le secrétariat doit résoudre le problème difficile consistant à ne mentionner aucune présidence tout en indiquant clairement, dans le respect de la pratique et des méthodes de travail de la Conférence, que nous nous acquittons de notre mandat. Nous accorderons ensuite notre vote de confiance au secrétariat qui s'efforcera avec la présidence de résoudre ce problème, qui semble être davantage un problème de forme qu'un problème de contenu. Je crois que nous ne devons plus perdre de temps à discuter de ce thème.

Je vous propose de reprendre l'approche employée au paragraphe 38 pour les autres paragraphes, à savoir les paragraphes 41, 44, 46, 48, 50 et 52.

M. Ponomarev (Biélorus) (*parle en russe*): Il nous semble que nous sommes très proches du consensus sur ce point de l'ordre du jour. Toutefois, s'agissant du libellé du paragraphe 38, j'appelle l'attention du secrétariat sur le fait qu'après la référence au document CD/1907 et aux points 1 et 2 de l'ordre du jour, seule l'expression «prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont associées» figure dans le texte, et pas l'intitulé du point 1. Je crois qu'il ne s'agit que d'un oubli technique et que, dans ce cas, puisque ces points ont été mentionnés plus haut dans le texte, il suffirait de ne conserver que les numéros des points et supprimer l'intitulé du point 2.

Le Président (*parle en espagnol*): Nous remercions le Biélorus de cette intervention. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à propos du paragraphe 38? Je rappelle que nous avons décidé de rechercher une solution susceptible de nous permettre de ne pas avoir à citer nommément les présidents de cette année tout en conservant les références aux documents et au travail accompli par la Conférence. Nous avons entendu plusieurs propositions, y compris celle de l'Ambassadeur de l'Allemagne, qui pourraient nous aider à résoudre ce problème. Quoi qu'il en soit, nous serons cohérents et appliquerons la même solution pour éviter toute référence. S'il apparaît impossible de résoudre le problème de cette façon, nous reviendrons à la pratique appliquée par toutes les instances multilatérales, à savoir répéter plusieurs fois la même chose pour sauver le consensus.

Nous passons au paragraphe 39, qui a été adopté provisoirement. S'agissant du paragraphe 40, nous retrouvons la liste des documents, en l'occurrence celui du Japon, et j'imagine que ce qu'a dit la délégation argentine s'applique aussi ici, mais je répète que le secrétariat apportera les corrections nécessaires pour faire en sorte que tous les documents officiels soumis au titre de ce point de l'ordre du jour figurent dans la liste.

Une délégation souhaite-t-elle s'exprimer à propos du paragraphe 40 qui, me semble-t-il, peut être adopté sous ces conditions?

M. Reid (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Une idée simple à expérimenter. Elle vise uniquement à simplifier la lecture tout en condensant le texte et en conservant le contenu.

Dans la mesure où les listes qui figurent aux paragraphes 37 et 40 énumèrent les mêmes documents, pourrait-on simplement faire une référence courte? On pourrait soit dire: «la liste des documents spécifiques figurant aux pages ...» – puis les numéros de page – «... s'applique également au présent paragraphe», soit indiquer que la liste qui figure au paragraphe 37 a) et plus loin s'applique également au présent paragraphe. Nous économisons ainsi près d'une page et demie de traduction dans les six langues.

Si un autre élément ne figure pas au paragraphe 37, il faut bien entendu le mentionner, mais rendons le texte un peu plus lisible.

Le Président (*parle en espagnol*): la présidence n'est pas opposée à ce que nous options pour un libellé du type: la liste des documents qui figure au paragraphe 37 a également été soumise au titre de ce point de l'ordre du jour». Je crois que le secrétariat peut trouver une solution pour éviter de devoir insérer une autre liste. De toute évidence, le lecteur trouvera superflu, voire même incompréhensible, de devoir relire les mêmes listes des mêmes documents alors qu'on aurait pu opter pour une solution plus rationnelle.

Une délégation est-elle opposée à ce que nous traitons le paragraphe 40 ainsi? De toute façon, le secrétariat soumettra le libellé proposé, qui ne sera soumis à notre approbation qu'une fois que nous l'aurons reçu par écrit.

M. Khelif (Algérie): La délégation algérienne comprend fort bien ce qui a été proposé par notre collègue des États-Unis et c'est pour cela que nous avons proposé, lors de la dernière séance plénière, de tout simplement supprimer la référence aux documents mentionnés au paragraphe 40, dans la mesure, premièrement, où ces documents sont déjà mentionnés au paragraphe 37 et, deuxièmement, où tous ces documents traitent de la question du désarmement nucléaire.

Cependant, parce que certaines délégations ont fait part de leur volonté de soumettre ces documents sous les deux points de l'ordre du jour, nous avons accepté le consensus, mais nous pensons que ce serait peut-être une bonne chose de supprimer la mention de ces documents au paragraphe 40, de ne les y mentionner qu'indirectement, pour améliorer la qualité du rapport.

Le Président (*parle en espagnol*): Je remercie la délégation algérienne. Nous attendrons donc l'examen du rapport en prochaine lecture et le nouveau libellé qui aura entre-temps été soumis par le secrétariat.

M. Gill (Inde) (*parle en anglais*): Le débat que nous avons en ce moment est le même que celui que nous avons déjà eu, et je voudrais simplement faire observer que nous pourrions peut-être essayer de raccourcir les références aux documents en n'en citant pas les titres et en ne donnant que les cotes et les dates. Ce n'est pas sans raison qu'ils sont mentionnés au titre de ce point de l'ordre du jour, la raison étant que les délégations qui les ont soumis ont demandé qu'ils soient mentionnés à cet endroit.

Le traitement séparé de ces deux points de l'ordre du jour et le fait que ces documents soient mentionnés à deux reprises s'expliquent par plusieurs raisons. Je ne souhaite pas prolonger le débat que nous avons eu la dernière fois, mais tout cela n'est pas sans raison, et ceux d'entre nous qui se trouvent ici depuis suffisamment longtemps les connaissent parfaitement. Je n'entrerai pas dans le détail de ces raisons, mais si vous souhaitez raccourcir les références à ces documents, il est sans doute possible d'en supprimer les titres, mais les cotes et les dates peuvent être conservées.

Le Président (*parle en espagnol*): La délégation a fait une proposition spécifique consistant à supprimer les titres des documents et à conserver les cotes et les dates auxquels ils ont été soumis. Je crois qu'il est également envisageable de préserver le droit de l'État qui a soumis le document d'être cité à cet endroit du rapport, au titre de ce point de l'ordre du jour. Quoi qu'il en soit, nous ne remettons jamais en question la nécessité de préserver ce droit. Je crois que la proposition de l'Inde serait acceptable. Spécifiquement, elle viserait à insérer dans ce paragraphe une liste des documents précisant la cote de chaque document et la date à laquelle il a été soumis au secrétariat, sans mentionner les titres, qui sont déjà indiqués au paragraphe 37.

Y a-t-il des objections à l'idée de traiter ainsi le paragraphe 40? Si ce n'est pas le cas, la proposition est adoptée.

Nous passons au paragraphe 41.

M. El-Atawy (Égypte) (*parle en anglais*): Je pose une question: la modification que le représentant de l'Afrique du Sud a proposé d'insérer au titre de ce point de l'ordre du jour ne s'applique-t-elle pas au paragraphe 40?

Le Président (*parle en espagnol*): Vous avez raison. Je crois que ce paragraphe doit effectivement être formulé en cohérence avec le paragraphe 37. Vous avez raison, merci de votre précision utile. Avec cette précision apportée par la délégation égyptienne, qui est tout à fait correcte et acceptée par la Conférence, nous passons au paragraphe 41. Je disais que, d'après ce que j'avais compris, le paragraphe 41 reprenait pour l'essentiel la proposition pakistanaise. Nous avons aussi indiqué que nous rechercherions une solution. Y a-t-il d'autres questions ou des observations concernant le paragraphe 41?

M. Ponomarev (Biélorus) (*parle en russe*): Monsieur le Président, veuillez m'excuser de prendre une nouvelle fois la parole, mais je voudrais proposer une modification au paragraphe 38, dans la partie qui renferme le titre du document CD/1907, et utiliser la même approche au paragraphe 41. Je propose de ne pas mentionner les titres des points 1 et 2 de l'ordre du jour dans le contexte de la référence au document CD/1907.

Le Président (*parle en anglais*): J'ai besoin de conseils. Pouvez-vous répéter votre proposition?

M. Ponomarev (Biélorus) (*parle en russe*): Monsieur le Président, s'agissant du paragraphe 38, j'ai souligné qu'après la référence au document CD/1907, seul l'intitulé du point 2 de l'ordre du jour («Prévention de la guerre nucléaire, y compris les questions qui y sont associées») était cité, l'intitulé du point 1 étant absent. Pour simplifier le texte, je propose de supprimer l'intitulé pour ne conserver que le numéro du point. Dans ce contexte, je pense qu'au paragraphe 41, nous pouvons reprendre la même logique et, en référence au document CD/1907, ne conserver que les numéros des points de l'ordre du jour.

Le Président (*parle en espagnol*): J'ai compris. En fait, vous proposez d'appliquer au paragraphe 41 la logique que vous aviez proposée pour le paragraphe 38, et d'éviter de devoir insérer l'intitulé complet du point de l'ordre du jour. Je crois que le secrétariat a pris bonne note de cette proposition pour le paragraphe 38, et il ne devrait donc pas y avoir d'objection. Si aucun membre ne s'y oppose, votre proposition pour le paragraphe 41 est acceptée.

Y a-t-il d'autres observations concernant le paragraphe 41? Eh bien, en attendant que nous trouvions une solution pour harmoniser plusieurs paragraphes, notamment les paragraphes 38, 41, 42 et au-delà, solution que le secrétariat doit nous soumettre, je considère que le paragraphe 41 n'est pas encore adopté. Nous l'adopterons lorsqu'une solution nous aura été proposée, sans oublier que les enjeux ne sont pas majeurs. Le paragraphe 42 a été adopté provisoirement. En ce qui concerne le paragraphe 43, l'Afrique du Sud avait fait une proposition, qui s'appliquerait à tous les paragraphes qui renferment une liste des documents soumis au titre d'un point particulier de l'ordre du jour. Je ne crois pas que cette proposition pose de problèmes particuliers.

Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole sur le paragraphe 43? Si ce n'est pas le cas, le paragraphe 43 est adopté. Le paragraphe 44 pose essentiellement le même problème s'agissant des références aux ambassadeurs qui ont présidé la Conférence.

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*): S'agissant du paragraphe 43, avons-nous adopté le libellé tel qu'il nous est présenté, ou a-t-on décidé de supprimer le membre de phrase «dealing with this item», de façon à obtenir le texte suivant: «the following documents were submitted to the Conference under this agenda item»?

Le Président (*parle en anglais*): Nous devons utiliser exactement la même introduction pour tous les paragraphes qui font référence à des listes de documents, et nous devons nous entendre sur la façon de procéder. Je crois que le texte du paragraphe 37 se lit comme suit: «The following documents were submitted to the Conference under this agenda item...». Je propose de conserver ce libellé, car je crois que c'est lui qui correspond au mieux aux préférences de chacun.

Nous devons libérer les interprètes. Nous pourrons ensuite poursuivre pendant quelques minutes la discussion sur la façon de continuer ce processus.

J'aimerais vous faire une proposition. Arrêtons-nous maintenant. Je crois que nous avons travaillé intensément pendant cette séance. Pouvons-nous décider de nous retrouver à 15 h 30? Nos amis du secrétariat auront peut-être mis en forme la sous-section G, et nous pourrons peut-être l'examiner.

Nous nous retrouverons ici à 15 h 30.

La séance est levée à 13 h 5.